



Enneigement dans les stations pyrénéennes : Bilan et perspectives

**Saint-Gaudens (Haute-Garonne)
Parc des Expositions du Comminges**

27 mars 2007

PROGRAMME

- **ALLOCUTION D'OUVERTURE**
 - ↳ Jean-Louis IDIART, député de la Haute-Garonne
- **INTRODUCTION**
 - ↳ Martial SADDIER, président de l'ANEM
- **LA SITUATION DE L'ENNEIGEMENT DANS LE MASSIF DES PYRENEES**
 - ↳ Jean-Charles SIMIAND, délégué général du Syndicat national des téléphériques de France (SNTF)
- **LES SPORTS D'HIVER ET L'ECONOMIE TOURISTIQUE DANS LE MASSIF DES PYRENEES : INFLUENCES ET DEPENDANCES**
 - ↳ Pierre CASTERAS, président de la Confédération pyrénéenne du tourisme
- **LES REGIES EXPLOITANT LE SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES ET LE DISPOSITIF DU CHOMAGE PARTIEL**
 - ↳ Jean-Henri MIR, maire de Saint-Lary-Soulan, trésorier de l'Association nationale des maires des stations de Montagne (ANMSM)

Échanges avec la salle

- **EXPERIENCES : LES PROFESSIONNELS DE L'ECONOMIE DU SKI ET LE DEFICIT D'ENNEIGEMENT**
 - ↳ Philippe JUGIE, directeur des espaces nordiques des Vallées d'Ax
 - ↳ Paul ANDRIEUX, administrateur de la Fédération professionnelle des entreprises de sport et des loisirs (FPS)
 - ↳ Gérard SENTENAC, représentant de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)

Échanges avec la salle

- **SYNTHESE**
 - ↳ Henri NAYROU, secrétaire général de l'ANEM

Sommaire des actes

Accueil.....	4
Allocution d'ouverture	4
Introduction.....	4
La situation de l'enneigement dans le massif des Pyrénées	8
Les sports d'hiver et l'économie touristique dans le massif des Pyrénées : influences et dépendances	13
Les régions exploitant le service des remontées mécaniques et le dispositif du chômage partiel	16
Expériences : Les professionnels de l'économie du ski et le déficit d'enneigement.....	30
Synthèse.....	32
Conclusion.....	40

ACCUEIL

Jean-Claude MADAMOUR, président de la Communauté de communes du Saint-gaudinois : [début de l'enregistrement] ... avec la communauté de Saint-Béat pour la station du Mourtis. Il est tout à fait normal que les EPCI, les intercommunalités, aident et viennent parfois au secours des stations qui ont des difficultés.

Dans tous les cas, je vous souhaite une bonne réunion, et merci d'être venus à Saint-Gaudens, au parc des expositions du Comminges. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Jean-Louis IDIART, député de la Haute-Garonne : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les maires, présidents d'intercommunalité, Je suis très heureux de vous accueillir dans cette huitième circonscription de la Haute-Garonne, la seule circonscription pyrénéenne de ce département. J'en suis d'autant plus heureux qu'à côté des grands départements montagnards que nous avons autour de nous (les Hautes-Pyrénées et l'Ariège), il arrive parfois que, sur la carte, on ne situe pas la Haute-Garonne dans les Pyrénées mais dans l'Ariège ou dans les Hautes-Pyrénées, ce qui fait que nous nous sentons chez nos voisins ariégeois ou haut-pyrénéens et que nous sommes heureux de vous accueillir ici. Nous rêvons toujours bien sûr d'annexer le Couserans, mais nous n'avons pas encore réussi! Je suis donc très heureux de vous accueillir dans cette circonscription qui compte quatre stations, cinq cantons de montagne, et qui a subi également une année assez difficile avec cette grave « crise » de la neige. La réunion de cet après-midi est importante pour nous tous, et j'espère que nos travaux seront particulièrement fructueux.

Je suis heureux, Martial, de t'accueillir ici ainsi qu'Henri, parce que j'aime beaucoup l'ANEM ayant été ancien secrétaire général et ancien président. Je suis très heureux de vous avoir tous ici dans cette circonscription qui se trouve au cœur de la chaîne des Pyrénées, et nous sommes, avec une extrémité du côté basque et une autre du côté catalan, le seul point où l'on entre directement en montagne sans avoir à franchir un col.

Merci beaucoup d'avoir choisi Saint-Gaudens et le Comminges et bon courage pour nos travaux

(Applaudissements.)

INTRODUCTION

Martial SADDIER, président de l'ANEM : Bonjour à toutes et à tous. Merci tout d'abord à Monsieur le président de la Communauté de communes de nous avoir accueillis. J'y vois un clin d'œil au moment où l'intercommunalité poursuit son chemin dans les territoires de montagne. Merci, Président, de nous accueillir dans ce magnifique complexe.

Merci également à Jean-Louis Idiart, député de la circonscription et ancien président très engagé dans les travaux de l'ANEM, de nous accueillir ici.

Je voudrais saluer, bien évidemment, Henri Nayrou, le secrétaire général et, par voie de conséquence, le futur président de l'Association nationale des élus de la montagne. Il est aussi un peu à la direction locale de l'étape d'aujourd'hui.

Je voudrais remercier véritablement de leur présence et de leur travail à nos côtés, parce qu'ils ont fait l'histoire de l'ANEM, et qu'ils sont également des fidèles soutiens à l'Assemblée nationale comme au Sénat, – honneur aux dames – Chantal Robin-Rodrigo, députée, Augustin Bonrepaux, député – qu'on ne présente plus –, deux fois ancien président de l'ANEM, et Bertrand Auban, sénateur de la Haute-Garonne. Merci chers collègues de votre présence aujourd'hui.

Je voudrais saluer l'ensemble des élus que je ne citerai pas toutes et tous : les conseillers régionaux, les conseillers généraux – on m'a dit que Henri Dénard, vice-président du Conseil général de la Haute-Garonne était présent –, les collègues maires ou maires adjoints représentant les différentes collectivités ou intercommunalités.

Je voudrais également saluer les partenaires de l'ANEM tout au long des hivers et des étés successifs, des débats sur nos territoires de montagne :

– l'ANMSM (Association nationale des maires de stations de montagne) – Gilbert Blanc-Tailleur sera des nôtres demain pour rencontrer le ministre, mais il n'a pas pu être avec nous cet après-midi. Il est donc représenté par Jean-Henri MIR, membre du Comité directeur de l'ANEM et trésorier de l'Association nationale des maires de stations de montagne. Merci, Jean-Henri. Vous nous transmettez le message du président Gilbert Blanc-Tailleur tout à l'heure ;

– Jean-Charles Simiand qui représente le SNTF en tant que délégué général mais également son président qui est excusé cet après-midi. Il nous fera le point sur la photographie, à l'instant « t » de la situation au moment où nous nous approchons de la fin de cette saison hivernale.

Merci également à l'équipe de l'ANEM autour de Pierre Bretel, notre directeur délégué général, et à nos chargés de mission qui, tout au long de cet hiver, nous ont aidés à préparer cet après-midi. Ils ont suivi les dossiers de près et nous ont aidés à intervenir – nous allons y revenir – auprès d'un certain nombre de ministères.

L'origine de cette réunion – vous la connaissez – est une saison particulièrement difficile. Lors du dernier Comité directeur, nous avons proposé, avec Henri Nayrou, à nos collègues du Comité directeur de nous mettre à disposition des massifs les plus touchés afin que nous puissions, si les élus, les responsables, les délégués départementaux, le souhaitent, organiser une réunion de bilan de fin de saison pour faire le point sur la manière dont a été utilisé dans les départements ce que nous avons obtenu, parce qu'on aperçoit qu'il existe un certain nombre de disparités.

De plus, au moment où le bilan s'annonce, il faut être une force de propositions auprès des représentants de l'État, des différents ministères, pour obtenir un certain nombre d'accompagnements puisque – certains d'entre nous le savent –, si tous les massifs sont touchés de manière différente, il n'existe pas deux massifs qui échappent à la règle. Dans tous les massifs, des stations ont été touchées extrêmement fortement par le manque de neige et par des températures tout à fait exceptionnelles. Il faut que l'ANEM, le SNTF et l'ANMSM, puissent être force de propositions pour demander et obtenir – nous l'espérons – des propositions complémentaires.

Enneigement dans les stations pyrénéennes :
Bilan et perspectives

ANEM, Parc des Expositions du Comminges, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 27 mars 2007

Une réunion importante aura lieu demain après-midi, puisqu'une délégation de l'ANEM, accompagnée du SNTF, de l'ANMSM, rencontrera Christian Estrosi. Ce rendez-vous a été pris dès février après que nous ayons obtenu la réactualisation de la circulaire de 1997, qui était un premier train de mesures et l'engagement du gouvernement de recevoir les élus de la montagne à la fin de la saison pour faire un point d'étape. Nous avons donc impérativement souhaité vous rencontrer, parce que ce rendez-vous a lieu demain.

L'objectif n'est pas de vous abreuver de discours cet après-midi mais de vous écouter afin que le ministre de l'Aménagement du territoire ait, demain après-midi, des nouvelles fraîches et une situation la plus réelle possible de ce que nous vivons, les uns et les autres, dans les différents massifs et dans le massif des Pyrénées. Nous nous rendrons également, sous la même forme, courant avril, dans les Vosges et le Jura, les deux autres massifs particulièrement touchés. Jean-Charles Simiand nous fera un inventaire précis de la situation.

L'objectif de cette réunion est, bien sûr, de parer au court terme en obtenant d'abord diverses mesures pour que les gens ne se retrouvent pas dans une situation dramatique à court terme et, ensuite, en se positionnant très fortement pour éviter un amalgame entre une saison où nous avons enregistré des températures en montagne comme nous n'en avons jamais eu depuis que nous enregistrons la météo dans ce pays, c'est-à-dire une saison tout à fait exceptionnelle, et le réchauffement climatique. Nous souhaitons très clairement une déconnexion entre ces deux notions. Le plus vieil enregistrement en montagne dans ce pays est à Chamonix. Depuis l'ascension du Mont-Blanc, c'est-à-dire depuis 150 ans, et depuis 200 ans à Genève que nous enregistrons officiellement la météo, nous n'avons jamais connu à Chamonix et dans le massif du Mont-Blanc des températures aussi chaudes à des altitudes aussi importantes.

Le premier message extrêmement important pour nous – les élus et les responsables affronteront le débat sur le réchauffement climatique avec lucidité et intelligence – est que cette année n'est pas représentative. Il n'est pas question de laisser dire que l'hiver de référence est 2006-2007. Nous ne transigerons pas sur ce point. Ce débat est important au regard des politiques que les stations vont devoir mettre en place dans les années à venir.

Deuxièmement, si nous souhaitons nous inscrire sur le court terme, nous allons essayer aussi, et nous avons déjà pris date, de nous inscrire sur le moyen et le long termes. En effet, le dernier Comité directeur de l'ANEM nous a demandé de nous projeter dans une sorte de rapport, c'est-à-dire un livre blanc ou un plan quinquennal qui pourrait être déposé sur la table du nouveau gouvernement, en juin ou juillet, afin que nous soyons, là encore, force de propositions pour les problématiques de la montagne, aussi bien l'hiver que l'été, parce que l'été génère aussi un vrai débat sur la baisse de clientèle, et que nous puissions être force de propositions avec nos amis du SNTF et de l'ANMSM d'ici à cet été.

J'informe aussi que les sénateurs de la montagne ont saisi le président du Sénat pour mener une mission d'information sénatoriale sur la même thématique afin que le Sénat puisse venir conforter les travaux de l'ANEM et être également force de propositions. La nouvelle Assemblée nationale ne manquera pas également d'être force de propositions pour ces différentes problématiques.

L'idée est que tout ce qui peut peser dans ce pays sur les institutions soit force de propositions dans les premiers mois de la prochaine législature, et que nous puissions ensemble imposer au nouveau gouvernement, quel qu'il soit, une marche de conduite et d'accompagnement sur les territoires de montagne, tant en été qu'en hiver. Nous avons

donc un souci à court terme vis-à-vis d'une année exceptionnelle et à long terme au regard d'une situation que nous devons affronter avec lucidité et intelligence.

Un dernier élément a été très important. Nous nous sommes préoccupés, dès décembre, de la situation puisque, suivant les différents massifs, des stations n'ont pas pu ouvrir entre Noël et le Nouvel An. Nous avons donc bien senti que la saison partait très difficilement et que, dès la fin des vacances de Noël, il existait déjà des situations très difficiles. Nous avons essayé, en accord avec l'ensemble des responsables, d'être toujours sur un équilibre très difficile : revendiquer pour sensibiliser et se préparer à obtenir quelque chose mais ne pas communiquer pour ne pas non plus complètement décourager celles et ceux qui ont encore envie de venir à la montagne et au ski. Croyez bien – vous le savez, puisque vous êtes des élus et des responsables économiques d'office du tourisme ou des remontées mécaniques – que ce n'est pas facile, parce qu'il faut souvent se faire entendre pour obtenir quelque chose, et, lorsque vous vous faites entendre, vous risquez de vous couper de la dernière alimentation de skieurs des quelques stations qui ont de la neige, voire de l'alimentation de touristes qui ont l'intention de venir dans les stations malgré le manque de neige.

Je voudrais vraiment vous dire que nous avons essayé, et cela peut expliquer que vous n'en ayez pas entendu parler. Néanmoins, tous les ministres ayant un portefeuille concerné par l'activité touristique (hôtellerie, restauration, remontées mécaniques, budget) en montagne ou ayant une intervention à faire, de près ou de loin, ont été rencontrés. Cela a donné lieu à la réactualisation de la circulaire de 1997. Je sais qu'elle n'a pas été appliquée avec la même homogénéité sur le territoire. Dans certains départements, les salariés sont éligibles, depuis le 7 janvier, au chômage partiel, car les Directions du travail et les préfets ont refusé de l'appliquer de la même manière. Nous trouvons cela scandaleux et anormal. C'est aussi le message que nous allons, si vous nous le confirmez aujourd'hui, transmettre demain au ministre de l'Aménagement du territoire.

Je voudrais vraiment vous assurer qu'avec le Comité directeur, l'ensemble des parlementaires, l'ANMSM et le SNTF, les démarches ont été multipliées, dès décembre, de manière à sensibiliser. Si nous avons obtenu la réactualisation de 1997 et si, comme je l'espère, nous nous préparons à obtenir encore plus dès la réunion de demain après-midi, ce sera vraiment dû à la mobilisation générale qu'il y a eue dès décembre.

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux. Je remercie les parlementaires locaux des Pyrénées qui ont organisé cette réunion et, sans plus tarder, je passe la parole à Henri Nayrou puis à Jean-Charles Simiand et Jean-Henri Mir pour un point d'étape supplémentaire.

Encore une fois, l'objectif de la réunion est de vous entendre, de vous écouter pour que nous puissions faire remonter, demain, les informations les plus précises possibles aux pouvoirs de l'État.

(Applaudissements.)

Henri NAYROU, secrétaire général de l'ANEM : Mesdames et Messieurs, je serai bref pour dire que – vous l'avez bien compris – le sens de cette réunion est une mobilisation générale. Nous pouvons nous remercier mutuellement pour avoir compris l'importance de jouer groupés devant une situation qui n'est pas réjouissante. Je ne vais pas employer de grands mots en disant « catastrophique » ou autre, mais cette situation économique est très défavorable.

Le problème n'est pas d'avoir privé des citoyens de la pratique du ski. Le problème, qui nous réunit aujourd'hui, est un problème économique, un problème de développement des

montagnes, d'emploi, d'activité en général. Les vingt-sept stations de ski alpin et les seize sites de ski de fond ont représenté, l'an dernier, cent vingt millions d'euros de chiffre d'affaires. Lorsqu'on sait qu'un euro investi dans les remontées mécaniques induit six euros dans les vallées, cela représente un grand impact économique.

Nous ne sommes pas venus ici pour faire de la dentelle et pour échanger quelques conciliabules mais pour savoir ce qui se passe réellement dans vos stations, dans vos montagnes, dans vos vallées, de manière à le répercuter le plus vite possible et le plus directement possible.

Demain, nous rencontrerons le représentant du gouvernement, M. Estrosi, et nous ne nous contenterons pas de vains engagements ou de vaines promesses, le mot « promesse » étant un mot grossier actuellement. Nous sommes dans une situation extrêmement difficile et nous entendons faire appel, comme d'autres le font et c'est parfaitement normal, à la solidarité nationale.

L'ANEM a prouvé son efficacité. Martial a dit que nous n'avions peut-être pas trop communiqué et certains collègues ont pu se demander si, au début de l'année, nous ne nous étions pas endormis sur le polochon. Ce n'est absolument pas le cas. Nous avons fait notre travail. Nous avons été sollicités en premier d'ailleurs – cela ne vous étonnera pas – par Augustin Bonrepaux le 22 décembre, et nous nous sommes mis en route immédiatement en jouant au bras de fer, en ne gagnant pas toujours, mais c'est en étant groupés que nous emporterons le morceau.

Il faut emporter le morceau non seulement pour nous, pour notre satisfaction, mais aussi pour la survie de nos montagnes. Je continue à dire que la montagne n'est pas un sanctuaire. C'est un territoire de développement et nous entendons le démontrer. Merci.

(Applaudissements.)

Martial SADDIER, président de l'ANEM : Merci Henri. Je passe la parole à Jean-Charles Simiand, délégué général du SNTF, pour qu'il fasse un point, une photographie, de la situation.

LA SITUATION DE L'ENNEIGEMENT DANS LE MASSIF DES PYRENEES

Jean-Charles SIMIAND, délégué général du Syndicat national des téléphériques de France (SNTF) : Merci Monsieur le président, ami Martial. Merci d'avoir associé le SNTF qui est représenté par plusieurs de ses membres éminents dans la salle, en particulier le président Jérôme Meunier qui complétera mon intervention avec une photographie de la situation pyrénéenne à la date d'hier soir. Je salue aussi Jean Bourcet, tous les deux étant des membres éminents de notre Comité directeur national.

Je rappelle que le Syndicat national des téléphériques de France est la chambre syndicale des exploitants de remontées mécaniques et de domaines skiables, tous types d'entreprise, c'est-à-dire de grandes sociétés cotées en bourse jusqu'à la petite régie directe de moyenne montagne.

Dans mon intervention, je dois vous informer de la situation comparative française. J'en profiterai pour ajouter quelques informations toutes fraîches sur nos collègues et concurrents étrangers – en particulier, pour vous, andorrans et espagnols – puisque nous avons eu une réunion avec eux, vendredi et samedi derniers. J'ai donc les chiffres.

J'évoquerai Nivalliance, dont nous aurons l'occasion de reparler pour des mesures complémentaires possibles, et les points durs que nous rencontrons actuellement dans le traitement des dossiers avec les administrations.

Ensuite, Jérôme Meunier présentera un panorama spécifiquement pyrénéen.

Au niveau national – cela illustre parfaitement les propos de Martial Saddier –, nous sommes dans une situation très particulière puisqu'au 9 mars, troisième période de notre panel – j'en profite pour expliquer que, pour les remontées mécaniques, nous avons un panel de conjonctures suivi cinq fois dans la saison. Il est le seul indicateur permanent de l'activité « neige », même s'il n'est pas toujours représentatif des autres activités, et on le retrouve dans la circulaire interministérielle où il est utilisé par les préfetures pour déclencher des mesures. Dans la circulaire interministérielle, il est mentionné, comme en 1997, que, pour un département donné, lorsque le panel de conjonctures du SNTF indique une baisse d'au moins 15 % de l'activité par rapport aux années précédentes, le préfet est tenu de prendre des mesures et de réunir ses services, les élus et les professionnels. Cet élément est donc important, mais il n'est pas établi au jour le jour. Le dernier date du 9 mars. Le prochain se fera à la fin de l'inter-vacances, c'est-à-dire à la fin de cette semaine. Nous aurons donc les résultats dans une dizaine de jours –, ce pourcentage donnait une baisse de la journée-skieur, l'indicateur le plus sérieux qui nous permet de comparer avec les étrangers, de 11,50 % et une baisse du chiffre d'affaires de 8,2 %. Toutefois, cela cache des disparités énormes puisque cela va de plus 30 à moins 100, d'où les difficultés de communication.

Avant de faire un petit tour d'horizon par secteur, une précision : tant pour le national que pour les Pyrénées et tous les autres secteurs, on compare toutes les fins des vacances d'hiver de février. Or, cette année, cette période s'est trouvée décalée de six jours, ce qui fait que la comparaison de date à date modifie ce chiffre d'environ cinq points. Quand j'annonce 11,5, on peut affirmer que c'était plutôt moins 16 de date à date. Pour tous les chiffres que je vais vous indiquer, ce sera la même chose.

- Pour la Haute-Savoie : moins 10
- Pour la Savoie : moins 1 avec des disparités internes
- Pour l'Isère et la Drôme : moins 16
- Pour les Alpes du Sud : plus 8
- Pour les Pyrénées : moins 31 (donc vous rajoutez facilement cinq points)
- Pour le Massif Central : moins 38
- Pour les Vosges : moins 64
- Pour le Jura : moins 59

Quand on regarde par rapport à la moyenne des cinq saisons antérieures, les pourcentages sont légèrement moins mauvais, puisque les dernières saisons ont été meilleures, mais ils sont aussi en détérioration, sauf pour les Alpes du Sud et la Savoie qui est à plus 1.

Voilà des données nationales que je complète par une typologie – à laquelle Jean Bourcet tient beaucoup et il a raison – par type de station.

- Les grandes stations, dont le chiffre d'affaires est habituellement supérieur à 10 millions d'euros, sont à moins 0,6, donc proche de zéro.
- Les stations moyennes, dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 et 10 millions d'euros, sont à moins 16.

- Les petites stations, dont le chiffre d'affaires est entre 100 000 euros et 2 millions d'euros, sont à moins 45.
- Les stations dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 euros font 100 % de baisse. Elles n'ont pas ouvert.

Quelques chiffres de l'étranger.

Je vous précise de suite qu'un phénomène général s'est produit : s'il n'y avait pas eu la neige de culture – c'est le moment de le dire, mais vous y reviendrez –, tant d'après les chiffres d'affaires français que ceux de tous nos collègues, cela aurait été une catastrophe généralisée. Les pourcentages auraient été bien plus détériorés, les chiffres d'affaires voisins de zéro auraient été plus importants et, dans les stations d'altitude qui s'en sortent d'habitude normalement, les chiffres d'affaires auraient également été touchés.

- En Allemagne : entre moins 50 et moins 60
- En Suède (pays froid) : de moins 10 à moins 12
- La Suisse n'a pas encore les chiffres
- En Finlande (pays froid) : moins 30
- En Andorre (vos voisins) : moins 25
- En Espagne : pour le pays tout entier moins 44, pour la Catalogne moins 46,50 et pour le Sud de l'Espagne moins 26
- En Italie : pas de chiffres (ils n'en donnent jamais), mais ils annoncent « *pas trop catastrophique* », donc je situe entre moins 10 et moins 20 (Les Dolomites ont résisté, mais le Piémont et le Val d'Aoste ont souffert.)
- En Autriche : moins 12 à moins 13, c'est-à-dire un tout petit plus mauvais que la France

Voilà pour les indications comparatives.

Quelques mots sur Nivalliance, parce que cela intéresse certains d'entre vous.

Depuis maintenant six saisons, après un pacte passé avec Augustin Bonrepaux ici présent et après la déception du fonds « neige », la profession des exploitants de remontées mécaniques et de domaines skiables a pris le problème de l'irrégularité de l'enneigement qui n'est pas un problème d'aujourd'hui. Il est exceptionnel cette année, car j'ai déjà connu – j'ai trente et un ans de syndicat – des hivers avec des difficultés parfois très graves mais pas généralisées à tous les massifs et que certains massifs ont été fortement sinistrés. Nous avons donc monté une assurance mutualisée à laquelle participent tous les exploitants de remontées mécaniques selon un pourcentage appliqué à leur chiffre d'affaires entre 0,3 et 0,6 %, ce qui génère une prime d'assurance de 1,7 million d'euros annuelle.

Lorsque le chiffre d'affaires baisse de 15 % – on retrouve le même pourcentage que dans la circulaire interministérielle – pour les petits exploitants, de 20 % pour les moyens et de beaucoup plus pour les grands, l'assurance indemnise. Comme nous n'avons pas eu de sinistre l'an dernier, les assureurs se doivent, cette année, de reverser en fonction des demandes enregistrées jusqu'à 5 millions d'euros pour 1,7 million d'euros de primes encaissées.

Nous sommes donc à peu près certains qu'aujourd'hui, pour la première fois, Nivalliance jouera à plein. La première année, les assureurs sont intervenus de façon importante mais pas à 100 % des primes. En revanche, les années suivantes, ils ont été gagnants. Cette fois-ci, ils devront déboursier 5 millions d'euros. Si nous dépassons le montant alloué aux sinistres qui permettent d'indemniser jusqu'à 12 % du chiffre d'affaires de référence sur les

trois exercices précédents, il faudra faire un prorata, ce qui risque d'arriver cette année, mais, comme Augustin Bonrepaux l'a évoqué tout à l'heure, nous ne pouvons pas encore le savoir. Nous espérons que cela satisfera tout le monde. Toutefois, comme de grandes moyennes stations sont concernées, cela risque d'être un peu juste de servir les 12 % à tous ceux qui le justifieront.

Nous sommes très heureux d'avoir mis ce système en place puisque cela a joué. Nous pensons que Mesdames et Messieurs les élus peuvent reprendre cet exemple à leur actif. En effet, il est rare qu'une profession s'organise sur le plan de la solidarité. C'est donc un élément supplémentaire pour faire valoir la solidarité nationale vis-à-vis d'activités qui se sont déjà organisées par elles-mêmes.

Je terminerai en vous signalant les difficultés que nous rencontrons encore dans la gestion des dossiers.

Tout d'abord, il est absolument inadmissible – cela se fait pour la première fois – que, dans la circulaire interministérielle du 28 février, il soit écrit que les régies directes sont exclues du bénéfice du chômage partiel. On nous dit, bien sûr, que les régies ayant une autonomie financière en sont bénéficiaires. Elles l'ont toujours été. En revanche, les régies directes l'ont été dans certains cas. J'ai d'ailleurs des dossiers qui mentionnent que, dans les années antérieures – chez notre ami Jean Faure, sénateur à Autrans, cela a été le cas trois fois de suite –, des régies directes ont bénéficié de l'allocation d'aide publique du chômage partiel. Malgré cette circulaire, deux préfets sont en train de passer outre. Auparavant, comme c'était le silence, les préfets pouvaient interpréter librement. Le fait d'avoir écrit noir sur blanc que les régies directes étaient exclues est un handicap qu'il va falloir remonter sous une forme ou sous une autre.

Ensuite, concernant l'allocation complémentaire assurée par les employeurs, les textes prévoient que l'État peut, par convention, apporter sa contribution à l'allocation complémentaire imposée, dans le cadre du chômage partiel, à l'employeur. Il est refusé actuellement de prendre en considération l'allocation complémentaire pour les saisonniers sous prétexte qu'étant en CDD, ils ne sont pas concernés par les risques de licenciement économique. Cette nouvelle interprétation n'est pas acceptable parce que, en particulier dans les remontées mécaniques, il existe un risque pour les permanents si l'allocation de l'État n'est pas suffisante. Par ailleurs – nous en parlions tout à l'heure avec Chantal Robin-Rodrigo –, il y a un risque concernant l'embauche de saisonniers d'été pour assurer les travaux de maintenance ou les chantiers, il y a un risque de reprise de ces saisonniers l'hiver prochain, car, dans les remontées mécaniques, l'embauche est automatique pour ceux qui le veulent, mais elle ne pourra pas avoir lieu si les entreprises sont en difficulté. Nous nous trouvons donc face à des cas où cette mesure permettra d'éviter des licenciements ou des non-reprises d'activités ultérieures.

Enfin, on nous annonce des reports d'échéances fiscales et sociales de un à deux mois. Or, pour les entreprises saisonnières, nous demandons un report de un, voire deux ans pour lisser les difficultés rencontrées.

Voilà Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. Si vous me le permettez, je vais demander à Jérôme Meunier de venir apporter l'éclairage pyrénéen.

(Applaudissements.)

Jérôme MEUNIER, président du SNTF : Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vais faire un récapitulatif de la situation sur les Pyrénées. Elle est, bien sûr, difficile.

Sur les Pyrénées, nous sommes sur des bases de moins 40 % et, si je prends la moyenne des trois dernières années, nous sommes à moins 37 %.

Les bases sont :

- Dans le département 66 : moins 34 %.
- Dans le département 65 : moins 44 %.
- Dans le département 64 : moins 39 %.
- Dans le département 31 : moins 23 %.
- Dans le département 09 : moins 66 %.

Concernant la situation sociale, les exploitants des stations pyrénéennes avaient prévu d'embaucher 1 800 personnes. Or, seules 1 650 ont été embauchées, soit 92 %. Les entreprises ont donc tenu leurs engagements vis-à-vis des salariés d'un point de vue social.

En ski de fond, les bases sont : moins 70 % de chiffre d'affaires et 80 à 90 % du maintien des embauches.

S'agissant des remontées mécaniques, sur les périodes où les domaines ont été le plus ouverts, nous avons tourné sur des bases de 60 % et, sur les périodes les plus faibles, elles ont été de moins 36 %.

Au travers de ces chiffres, on note une grande disparité d'une station à l'autre. On remarque que les stations équipées en neige de culture ont mieux fonctionné.

Les difficultés rencontrées ont été soulevées par notre ami Jean-Charles : la mise en place du chômage partiel, la problématique des salariés saisonniers et les reports d'URSSAF sans pénalités, comme me le souffle mon confrère.

Je voudrais ajouter l'importance de la neige de culture pour l'obtention d'aides dans l'avenir, notamment dans le cadre du maintien de l'activité.

(Applaudissements.)

Martial SADDIER : Une précision, aucune Direction du travail, aucun préfet, dans aucun département des Pyrénées n'ont rendu éligibles les régies directes au niveau du chômage. Le confirmez-vous ? *(Cela est confirmé.)*

Un intervenant : Sur les vingt-sept stations alpines sur les Pyrénées, on compte sept régies directes, cinq SA, deux SEM, et treize régies autonomes. Je confirme effectivement qu'en matière de régie directe, comme M Simiand l'a fait remarquer précédemment, dans la circulaire du 28 février, il est clairement stipulé que les régies directes sont exclues du dispositif. Nous aurons l'occasion de batailler sur ce point, parce que nous ne sommes absolument pas d'accord.

Martial SADDIER : Nous n'allons pas clore ce débat. En tout cas, il y a effectivement une circulaire et, derrière, des instructions ministérielles qui disent le contraire. Nous sommes encore en République, me semble-t-il, mais des préfets ont appliqué la directive ministérielle et non la circulaire. Aujourd'hui – je suis un peu mal placé malheureusement –, il existe des départements où les préfets ont rendu éligibles les régies directes. Ce point est extrêmement important, mais nous allons le solder. Notre revendication, à tous – vous l'avez compris – est que l'ensemble soit éligible. Demain après-midi, cela fera effectivement partie du point dur de rappeler à notre ministre qu'il est tout à fait anormal que les préfets n'aient pas appliqué les directives ministérielles, de manière uniforme, sur l'ensemble du territoire de montagne

en France. Ce point ne laisse aucune place à l'ambiguïté de la part de vos responsables. Nous sommes d'accord sur cela, parce qu'il est important que nous puissions continuer.

Merci aux représentants du SNTF, Jean-Charles et son collègue des Pyrénées, Jérôme, pour les précisions.

Je me tourne maintenant, et je le salue, vers Pierre Casteras, président de la Confédération pyrénéenne du tourisme pour lui passer la parole.

LES SPORTS D'HIVER ET L'ECONOMIE TOURISTIQUE DANS LE MASSIF DES PYRENEES : INFLUENCES ET DEPENDANCES

Pierre CASTERAS, *président de la Confédération pyrénéenne du tourisme* : Merci, Président.

D'abord, je voudrais excuser le président Malvy qui vous manifeste son amitié et son soutien à l'économie montagnarde. Il n'a pas pu être parmi nous cet après-midi, mais nous avons une assemblée plénière en fin de semaine, et nous aborderons particulièrement ce problème.

Je voulais vous remercier, cher Président, cher Jean-Louis, cher Henri, chers tous, de tenir cette réunion ici, au cœur des Pyrénées centrales.

Vous connaissez toutes et tous la Confédération pyrénéenne du tourisme. Cette vénérable institution a vu le jour en 1918 et, depuis, elle œuvre efficacement à la promotion des Pyrénées. Mon propos sera non de confirmer, parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes, ce qu'ont dit les précédents interlocuteurs mais de rappeler certaines choses sur l'économie montagnarde.

On parle du ski, de l'enneigement, mais il ne faut pas oublier que le cœur de l'économie de nos vallées est effectivement le développement de l'activité sportive (le ski) et la neige. C'est un véritable dispositif et une conception que nous avons, nous Pyrénéens, du développement de la montagne par l'économie touristique et par la neige. Il est donc nécessaire de rappeler l'importance de l'enneigement, naturel ou artificiel, et les montants d'investissements apportés.

Comme Henri l'a dit, les cinq dernières années ont manifesté une hausse ininterrompue de la fréquentation et des chiffres d'affaires. L'année dernière, nous avons dépassé les 100 millions d'euros. C'est le travail que vous avez fait dans l'ensemble des vallées pour hisser la neige et la montagne pyrénéenne à un niveau inespéré voici encore dix ans. Il existe donc un grand professionnalisme des infrastructures de ski, de l'accueil, de l'hébergement, dans nos méthodes et nos stratégies de commercialisation.

Aujourd'hui, les Pyrénées et l'économie montagnarde passent par le tourisme et par la promotion de ce qui fait notre force, notre identité et notre culture. L'organisation mise en place, par vallée, par pôle, la gouvernance de l'économie montagnarde, tiennent compte de ces éléments.

Nous sommes nombreux à manifester une attente forte de la solidarité nationale pour soutenir l'effort de la montagne, parce que nous parlons bien d'une économie, de l'économie montagnarde, de son fragile équilibre et de la nécessité de pouvoir continuer à œuvrer collectivement.

Cette année encore, 64 millions d'euros ont été investis sur la chaîne, ce qui est très important pour nos trente-huit stations. Cet effort d'investissement doit se poursuivre.

Nous avons clôturé, en fin d'année, le contrat de plan État-Région qui a permis sur l'ensemble de nos stations (trois régions, six départements, trente-huit identités économiques) de mener une politique d'investissement qui ont hissé très fortement les Pyrénées et la neige pyrénéenne. Ces efforts d'investissement doivent donc être poursuivis.

Le premier effort de la solidarité nationale est que l'ensemble des partenaires, en particulier l'État – nous comptons sur vous pour le rappeler demain – honorent leurs engagements pour que les stations touchent l'argent qu'elles n'ont pas reçu. C'est la première nécessité et le premier effort de solidarité nationale. Nous sommes sur des programmations européennes, des programmations de massif. Aujourd'hui, un certain nombre d'opérateurs de la montagne, que vous représentez, ont de l'argent « dehors », c'est-à-dire de l'argent qui n'a pas été versé. Première importance : pouvoir honorer ces engagements.

La deuxième nécessité concerne le travail que nous, les exécutifs régionaux, les trois régions, avons mené à vos côtés pour faire que, dans le nouveau cadre de programmation, la montagne, le tourisme et le thermalisme existent. Dans le cadre des nouvelles conventions d'application, des nouveaux schémas, nous aurons à mener ce combat et faire que l'effort national et que les contributions européennes nous permettent de continuer à financer nos projets. La période qui s'achève a permis de moderniser, en profondeur, la neige pyrénéenne sans la travestir. C'est notre force. La Confédération a changé d'habillement puisque, maintenant, on parle bien d'un pays – c'est plus qu'une montagne, c'est un pays –, et cette promotion collective des trente-huit stations se fait dans ce cadre. C'est une âme, une identité pyrénéenne.

Aujourd'hui, saisons sans neige, problèmes climatiques... Nous en avons connu d'autres. Les années quatre-vingt ont manifesté des années durablement sans neige, et les Pyrénées et l'économie montagnarde s'en sont relevé. Aujourd'hui, nous parlons d'emplois, de chiffre d'affaires, d'entreprises, d'organisation valléenne puisque notre organisation se fait par vallée.

La solidarité nationale, c'est aussi l'avenir, c'est-à-dire avoir les moyens de nos ambitions : neige de culture, extension des domaines, réorganisation valléenne, urbanisme, accès.

Vous avez dit, Président, que vous vouliez prendre un avion. Cela signifie qu'il y a des aéroports. Mais, pour y aller, il faut des routes aux normes, modernes, pour permettre de rapprocher nos stations des bassins de clientèle. C'est un chantier.

Les bassins de clientèle historiques des Pyrénées sont effectivement nos régions mais aussi l'Espagne, l'Île-de-France – c'est la façade ouest. Nous aurons, ensemble, à ouvrir de nouveaux marchés collégialement, collectivement, et à poursuivre la modernisation de nos infrastructures. Cette année problématique, cette année qui peut être considérée comme une année blanche, ne doit donc pas remettre en cause la politique durable qui s'inscrit dans la durée et l'efficacité.

Nous avons fait du développement durable parce que nous respectons, bien évidemment, ce qui est notre patrimoine, notre identité, à savoir la montagne. Nous intégrons formellement un volet social. Il faut saluer le travail effectué par les opérateurs des stations par rapport au personnel et aux saisonniers et leurs préoccupations vis-à-vis de ceux-ci.

Enfin, il faut s'inscrire dans l'avenir.

L'ensemble des stations adhère à la Confédération pyrénéenne du tourisme et, aujourd'hui, notre préoccupation est de poursuivre cet effort ininterrompu. Comme Henri l'a dit, 600 millions d'euros ont été injectés dans les vallées. C'est important.

Pour conclure, nous avons mené une politique de diversification avec le thermo-ludisme et le développement d'activités douces. Cela ne remplacera jamais la neige ni l'activité liée aux sports d'hiver. Il ne faut pas rêver. Il faut donc poursuivre notre démarche, avoir rapidement des engagements fermes sur la clôture des soldes (l'argent dû aux stations), s'engager durablement sur des programmations de fonds structurels pour poursuivre la modernisation, l'extension des domaines et leur réorganisation en ouvrant fortement un volet lié à l'urbanisme dans nos vallées.

Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir une lisibilité très claire des mécanismes de financement, du qui-fait-quoi, du rôle des serviteurs et des représentants de l'État, qui doit être déterminant et se poursuivre, et, dans ce cadre, de pouvoir poursuivre cette action.

Pour la région Midi-Pyrénées...

[Changement de face de la première cassette]

... la volonté de la Confédération pyrénéenne du tourisme. Nous vous devons un budget de 1,3 million d'euros, parce que vous êtes adhérents de la Confédération pyrénéenne du tourisme. C'est la seule structure en France et le seul massif organisé de cette façon. Nous avons donc à chercher de nouveaux fonds de concours.

Cette année, nous avons voulu être réactifs. Certains d'entre vous nous ont interrogés pour savoir ce que nous avons prévu pour ces neiges tardives et la réponse est : être le plus réactif possible. La présence des Pyrénées sur un ensemble de supports, en particulier sur les nouvelles technologies, nous apporte la preuve que les choix que nous avons faits en amont d'être assez interactifs, souples et présents sur des nouveaux marchés, ont porté leurs fruits.

En quelques mots, il faut poursuivre cet effort sur la neige, car nous ne la remplacerons jamais dans l'économie montagnarde, poursuivre l'effort de diversification, de modernisation de nos infrastructures et développer l'économie montagnarde.

Ce qui fait notre spécificité, ce sont les Pyrénées. C'est plus qu'une montagne, c'est un pays. Nous devons défendre cela et faire valoir, à tous les étages de la montagne, de bas en haut, la solidarité des montagnards et la solidarité nationale pour ce qui représente une véritable économie, une identité forte et une façon de vivre, solidairement, de notre territoire de la montagne en la respectant. C'est un message fort à faire valoir et à porter loin. Nous comptons sur vous, Monsieur le président et Monsieur le secrétaire général, pour défendre nos intérêts.

(Applaudissements.)

Martial SADDIER : Merci, Monsieur le président. Effectivement, transversalité puis mobilisation de l'ensemble des acteurs pour accompagner les territoires de montagne et les populations qui y vivent.

Avant le premier échange avec la salle, je voudrais passer la parole à Jean-Henri Mir. Je rappelle qu'il est membre du Comité directeur de l'ANEM et trésorier de l'ANMSM. Il représente Gilbert Blanc-Tailleur, qui a été le maire de Courchevel, et qui a été de tous les combats à mes côtés, avec Henri, depuis maintenant quatre mois, dans toutes les démarches pour faire entendre la situation des stations de montagne.

LES REGIES EXPLOITANT LE SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES ET LE DISPOSITIF DU CHOMAGE PARTIEL

Jean-Henri MIR, maire de Saint-Lary-Soulan, trésorier de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) : Bonjour à tous.

L'Association nationale des maires de montagne est évidemment à côté de l'ANEM depuis le début de l'hiver. Elle a mené un observatoire sur la situation des stations dans tous les massifs depuis l'origine. Toutes les manifestations et les démarches faites vers les pouvoirs publics l'ont été d'une manière conjointe, et l'association sera évidemment présente demain pour rencontrer le ministre Estrosi.

Concernant cette association des maires de montagne, je voudrais vous dire un certain nombre de choses que vous partagez sûrement avec nous.

Les circulaires, qui existent, et celles qui viennent d'être diffusées sont loin de répondre vraiment aux préoccupations des stations, des entreprises, des communes et des syndicats de communes, supports de ces stations. Nous devons donc être exigeants dans nos demandes.

Un des premiers points qui a été évoqué avec force aujourd'hui concerne l'anomalie de ne pas reconnaître les régies directes comme pouvant bénéficier des mêmes mesures que les autres entreprises. Nous devons revendiquer cela haut et fort, dans la mesure où une étude juridique de cette situation, menée par notre association, démontre, par la jurisprudence, que c'est anormal.

Notre combat doit se mener à deux niveaux, notamment à court terme par des mesures urgentes comme le demandent les communes et les syndicats de communes. Concernant cette prise en compte, si le problème juridique ne se règle pas immédiatement, nous devons demander que soient prises des mesures financières pour apporter une aide à ces communes qui sont dans ces situations de régies directes.

Comme cela a été développé par les représentants du SNTF, nous devons aussi demander à l'État de prendre en compte le chômage partiel afin d'alléger les charges de ces exploitations. Je m'associe tout à fait au report des cotisations sociales et fiscales sur un ou deux ans, car la trésorerie qui n'existe pas aujourd'hui dans les stations n'existera pas plus dans trois mois, et il faut pouvoir la refaire. Or, elle ne pourra se refaire qu'à la saison prochaine si tout se passe dans de bonnes conditions. Nous devons donc demander ces reports, et nous devons aussi faire en sorte que soient apportés, comme cela s'est fait dans le passé, des moyens de trésorerie aux collectivités et aux entreprises avec des taux bonifiés. En 1989, des prêts d'honneur avaient été octroyés sous certaines conditions à des entreprises. Aujourd'hui, nous devons solliciter la même chose, car nous ne pouvons pas nous contenter de ce que proposent les circulaires ministérielles pour les communes : 45 millions d'euros à 4 % d'intérêt. Le moindre banquier vous offre plus et pour moins cher. Au nom de la solidarité nationale, comme notre situation l'exige, nous pouvons revendiquer ces aides dans tous ces secteurs.

Je m'associe aussi à ce qu'a dit le président Casteras. En effet, des collectivités attendent le paiement des subventions de l'État depuis plusieurs années et, dans la salle, plusieurs maires attendent des subventions importantes depuis 2004. La première chose qui permettrait de soulager ces collectivités serait que ces dettes soient soldées le plus rapidement possible.

Nivalliance peut apporter, par son système de mutualité, d'assurance, des éléments. L'enveloppe est actuellement de 5 millions d'euros pour toute la France. Pourquoi ne pas demander à l'État d'abonder cette enveloppe afin de pouvoir faire face à cette situation ?

Je terminerai par la nécessité, pour les stations des Pyrénées, puisque les chiffres sont très clairs, d'avoir des investissements significatifs dans la neige de culture. Il faut vraiment lancé, dès 2007, un certain nombre d'investissements. Les exploitants et les communes ne pourront pas les faire tout seuls. Il faut qu'au niveau des régions, du massif, soit revendiquée une ligne budgétaire conséquente pour apporter des financements significatifs.

Il faut affirmer également qu'il est utopique de croire que l'hiver, nous pouvons faire autre chose que du ski. L'élément neige est déterminant, et nous avons encore les moyens de garantir cette neige. Des stations ont pu le démontrer cette année. Cela passe par des investissements. Les collectivités territoriales et l'État peuvent s'associer à ces efforts qui seront très conséquents.

(Applaudissements.)

Martial SADDIER : Merci, Jean-Henri, pour ce complément. Nous allons passer à un échange. Nous allons vous donner la parole.

Sur le constat, il n'est pas forcément nécessaire d'en rajouter, car les informations sont toutes calées. Ce qui intéresse la délégation qui va rentrer, dans les jours à venir, avec un certain nombre de partenaires, c'est vraiment que l'on puisse préciser vos attentes et vos demandes.

Je le redis : les attentes et nos demandes ne se cantonneront pas uniquement à la vision « ski et pertes des remontées mécaniques », puisque nous avons aussi la vision transversale sur l'hôtellerie, l'industrie fabricante de skis qui va être très fortement touchée, les magasins de vêtements parce qu'avec les chaleurs, peu de tenues de ski ont été vendues, bref, l'ensemble de celles et ceux qui ont été touchés.

Je précise, à nouveau, pour éviter toute ambiguïté, que nous sommes d'accord sur la première série de mesures qui n'était pas une fin de non-recevoir du ministre voici deux mois. Ces mesures avaient été prises, parce qu'on ne savait pas comment la saison évoluerait et un rendez-vous avait été pris, celui de demain. Il n'y avait pas eu d'engagement d'obtenir quelque chose de plus, mais la porte n'avait pas non plus été fermée suite à la réactualisation de la circulaire de 1997.

L'ancien président de l'ANEM, Augustin Bonrepaux, et les collègues parlementaires veulent-ils nous dire deux mots ?

Augustin BONREPAUX : Tout à l'heure, nous parlerons des entreprises privées, des commerces, mais je voudrais faire des propositions pour les stations.

Tout d'abord, Jean-Charles Simiand a bien fait remarquer qu'il y a eu une solidarité des stations mais une solidarité un peu forcée, car nous avons voté un allègement de taxes pour les stations à condition qu'elles fassent Nivalliance. Effectivement, cette solidarité existe, mais elle n'est pas à la hauteur des problèmes. Pour preuve, aujourd'hui, il y aura 5 millions d'euros pour toute la France.

Il est rare que les professionnels s'organisent pour faire de la solidarité, donc, eu égard à cette solidarité, nous sommes en droit de demander à l'État qu'il nous apporte l'équivalent. En effet, les 5 millions d'euros ne sont pas suffisants pour toute la France compte tenu des catastrophes que nous connaissons dans les Pyrénées mais aussi dans les Vosges et un peu la Haute-Savoie. Toute la France est touchée, mais, dans notre malheur, c'est plutôt

bien, parce que cela montre que ces problèmes peuvent se retrouver partout et qu'il faut des solutions générales. Demander l'équivalent à l'État, soit 5 millions d'euros, n'est pas excessif quand on voit ce que l'on demande par ailleurs pour des catastrophes de cette nature.

Il ne faut cependant pas en rester là. Il faut s'organiser pour l'avenir. L'idée du fonds « neige » n'a pas été tellement soutenue autrefois. Dans les Pyrénées, certains ont dit : « *Nous avons des canons à neige. Nous n'avons pas de problèmes* ». Dans les Alpes, je me suis fait rembarrier. Heureusement, j'ai été soutenu par quelques élus courageux des Alpes, en particulier dans la Savoie. Il faut donc reprendre cette idée, car il ne faut pas se laisser prendre par une nouvelle catastrophe. Trouver l'équivalent de Nivalliance par une taxe sur les remontées mécaniques ne serait pas excessif, et cela permettrait d'avoir un peu plus de moyens pour l'avenir.

Ensuite, tout le monde parle de la diversification. Seuls ceux qui ne connaissent pas l'attrait que représente la neige en montagne peuvent penser que nous pouvons faire avec autre chose. Nous faisons tous de la diversification, mais nous savons bien que la neige est indispensable. Sans elle, nous aurons des problèmes. Il faut donc insister sur la priorité d'avoir de la neige de culture pour compléter et permettre aux stations de fonctionner.

Si nous arrivons déjà à obtenir ces trois choses pour les stations, nous aurons, me semble-t-il, encore de beaux jours pour le développement de la montagne.

(Applaudissements.)

Martial SADDIER : Merci Augustin. Chantal.

Chantal ROBIN RODRIGO(?) : J'abonde totalement dans ce que vient de dire Augustin en insistant tout particulièrement sur les nouveaux pôles touristiques, ex-contrats « État-Région ».

Premièrement, jusqu'à maintenant, on demandait 50 % d'autofinancement pour la neige de culture. Je souhaite qu'au niveau des Conseils régionaux et généraux mais également de l'État, il puisse y avoir, en cas d'année exceptionnelle, des mesures exceptionnelles et que l'on ne demande pas un tel autofinancement aux stations pyrénéennes tout particulièrement pour qu'elles puissent s'équiper, dès l'année prochaine, pour la neige de culture en descendant donc cet autofinancement.

Ma deuxième demande portera bien évidemment sur les indemnités des saisonniers. On ne peut pas se contenter des 2,44 euros par jour. Il faut immédiatement que nous relayions, demain, auprès des ministres afin d'obtenir satisfaction, sinon ce sera une catastrophe.

Par ailleurs, je vais insister sur les saisonniers d'été, comme l'a dit tout à l'heure notre ami Jean-Charles, parce que, si les stations ont été ce qu'elles ont été cet hiver en raison du manque d'enneigement, il y a aussi ceux qui, d'habitude, sont engagés l'été et qui, du fait de ce manque d'enneigement, ne pourront pas l'être. Cette indemnité doit donc porter sur les permanents dans le cadre des stations hiver/été par rapport aux remontées mécaniques.

Martial SADDIER : Merci Chantal. Bertrand, puis nous passerons à la salle.

Bertrand AUBAN(?) : J'adhère à tout ce qui vient d'être dit. Nous avons tous fait ce constat.

Pour gagner politiquement le dossier des stations de ski nationales vis-à-vis des pouvoirs publics, quels qu'ils soient, il faut que nous ayons aussi une démarche vers l'opinion publique.

S'il faut avoir un « plan Marshall » pour la neige de culture, nous devons nous battre non seulement pour que ce soit fait très correctement par rapport à tout le contexte environnemental mais aussi pour casser cette idée que je qualifierai de saugrenue qui consiste à dire que la neige de culture nécessite, de façon massive, une consommation d'eau telle que tous les problèmes que nous aurons en amont, dans quelques semaines, et qui ont déjà commencé, seront en grande partie causés par l'enneigement de culture. Or, lorsqu'on regarde les chiffres de consommation d'eau, on s'aperçoit que l'enneigement de culture consomme moins de 1 % d'eau. Il faut donc avoir une communication précise sur ce point – Jean-Charles Simiand a peut-être des chiffres encore plus forts que les miens.

Pour gagner politiquement, il ne faut pas se heurter à l'opinion publique. J'ai appris tout à l'heure qu'une grande partie des urbains pense que les problèmes de l'eau sont en partie causés par la neige de culture. Il faut donc faire très attention, d'autant que, lors de la fonte de cette neige, une grande partie de ce qui a été consommé en amont est restituée.

J'en profite, puisque notre ami Michel Pelieu va prendre la parole, pour demander quelques précisions sur l'encart dans *La Dépêche*, ce matin, concernant certaines stations. C'est le lieu pour en parler, me semble-t-il.

Michel Pelieu : J'ai justement demandé le micro pour corriger l'encart de *La Dépêche* de ce matin. Apparemment, M. Decorse n'est pas là.

Je ne souhaite pas polémiquer avec *La Dépêche* avec laquelle j'entretiens de bonnes relations, mais lorsqu'on est censé me citer et que l'on écrit : « *Il faut bien reconnaître qu'il n'y a plus d'avenir pour des stations comme Guzet, Le Mourtis, Val Louron, Hautacam* », je réponds que je ne me suis jamais permis de tenir ce type de propos aussi brutal. Je tiens à le dire à mon ami Bertrand Auban, administrateur de la station de Peyragudes et de la SEMAP, que je salue, tout comme Jean-Louis Idiart.

En revanche, j'ai dit effectivement dit, comme cela est écrit en dessous : « *En dessous de 1,5 million d'euros, la viabilité d'une station est difficile, parce qu'un certain nombre de charges fixes font que nous nous trouvons souvent, structurellement, déficitaires* ». C'est le cas de Val Louron qui connaît un déficit structurel et chronique, malheureusement, auquel s'ajoute un déficit conjoncturel avec un hiver comme celui-ci. Une station est avant tout une entreprise commerciale qui n'a pas vocation – après, c'est un choix politique – à perdre de l'argent. C'est du moins ma conception.

Par ailleurs, j'ai bien dit au journaliste qu'il appartenait à chaque station de déterminer sa volonté politique de porter la station et de la faire vivre, y compris quand elle perd de l'argent, et je respecte tout à fait ce choix politique. Je voulais profiter de ce micro, parce que je me suis dit qu'il allait y avoir des réactions.

En tout cas, j'ai dit au journaliste qu'en ce qui concernait la station de Val Louron, j'allais profiter d'une saison comme celle-ci pour essayer de repositionner et de requalifier un certain nombre de choses pour ne pas avoir un déficit structurel permanent.

J'ai le plaisir de présider également la station de Peyragudes. Je peux donc aussi témoigner de ce qui vient d'être dit, notamment de l'intérêt de la neige de culture. Grâce à celle-ci – parce que nous n'avons pas eu plus de neige que les autres –, nous avons pu faire le même chiffre d'affaires que l'année dernière, ce qui est fortement encourageant et intéressant pour le devenir.

Je voudrais aussi faire une parenthèse sur la problématique des régies directes.

Je préside Val Louron qui est une régie directe. Nous sommes confrontés à ce problème et je l'ai posé à la Préfecture. Le préfet des Hautes-Pyrénées a bien sûr parlé de la directive ministérielle, mais nous devons nous inscrire en faux contre cette affaire. Je demande donc aux parlementaires et aux représentants d'intervenir efficacement auprès des autorités, parce que cette disposition est tout à fait contraire aux dispositions du Traité de Rome. Cette distorsion de la concurrence est contraire à l'esprit de la concurrence entre les stations. Les stations en régie directe sont dans le même cadre juridique. Elles ont les mêmes types de contrat, les mêmes charges l'URSSAF et autres. On ne doit pas avoir deux types de traitement. Sur ce point, il faut obtenir la correction de ces inégalités qui sont insupportables.

Je souscris aussi à ce qu'a dit Bertrand Auban. On commence à entendre les balles siffler à propos de la neige de culture qui n'est autre que de l'eau et de l'air. Ce sont seulement des éléments naturels cultivés pour faire de la neige, et on devrait même nous remercier parce que la neige de culture faite en novembre et décembre est de l'eau que l'on retient sur les massifs et que l'on libère lorsque les agriculteurs en ont besoin pour l'irrigation. On ne peut donc pas nous faire un procès sur cet aspect.

Quant aux additifs, ce sujet est dépassé, car nous nous sommes engagés dans des normes de qualité depuis longtemps et que nous n'en utilisons plus depuis de nombreuses années.

(Applaudissements.)

Échanges avec la salle

Martial SADDIER : Merci. Deux demandes de prise de parole.

Jean Bourcet : Je suis d'une société privée. Au milieu de tout ce cortège d'élus, il est important d'entendre également une autre approche qui converge, rassurez-vous Michel Pelieu.

Vous avez tout à fait raison : la neige artificielle a été un élément clé cet hiver. Je voudrais simplement rappeler, surtout aux représentants de l'État, qu'on ne peut plus se satisfaire que le financement de la neige artificielle repose essentiellement sur les exploitants de remontées mécaniques ou sur les communes. C'est complètement dépassé.

Nos voisins espagnols ont bénéficié, dans le passé, d'un grand nombre de contrats aidés plus ou moins par l'Europe. Nous n'avons pas du tout été à la hauteur quand c'était le moment et, maintenant, je crains que le train soit passé. Il faut donc vraiment une action volontariste de l'État.

Je vais revenir sur la convention de chômage partiel.

On parle beaucoup du chômage dans les régies, et je comprends tout à fait la difficulté dans laquelle se trouvent ces régies. Ces établissements ont souvent relativement peu de personnel. Il y a un intérêt à défendre le 100 % de la convention de chômage partiel, c'est-à-dire de la couverture entre les fameux 2,44 euros que l'État s'oblige à nous verser et les 4,42 euros que nous devons garantir à nos salariés, parce que la loi l'exige. Par conséquent, il y a un intérêt économique à soutenir l'une et l'autre des deux démarches, et je ne veux pas qu'on occulte ce débat, car, financièrement, l'écart entre 4,42 et 2,44 représente beaucoup d'argent.

Par ailleurs, nous obtiendrons les reports de pénalité. En 1989, mon cher Jean-Charles, tu étais maire de Champ-Rousse, et j'étais encore exploitant. Nous avons obtenu les reports de charges d'un an, mais la bataille pour obtenir l'absence de pénalités est invraisemblable. Cela veut dire que, si nos élus obtiennent les reports pour les échéances fiscales et sociales, il faut que, dès le début, nous sachions que nous n'aurons pas de pénalités à payer, car il

vaut mieux aller voir un banquier pour obtenir un prêt à moins de 5,5 % avec des taux bonifiés que de se voir appliquer une majoration de 10 %. C'est très important dans le débat. Ces aspects techniques ont autant de valeur que l'obtention d'un report.

Je reviens sur ce qu'a dit M. Augustin Bonrepaux pour lequel j'ai beaucoup de respect parce qu'il a fait énormément pour la montagne pour dire : je ne suis pas d'accord avec vous. On ne peut pas taxer une fois de plus les remontées mécaniques pour financer un fonds, quel qu'il soit. On ne demande pas à chaque malade de soutenir la sécurité sociale. Les malades sont comme les autres : ils la payent sur leurs revenus et, quand ils sont malades, ils en bénéficient. Par conséquent, les stations n'ont pas à payer en fonction de cet aspect naturel ou pas de manque de neige. Cela doit être assis sur quelque chose de beaucoup plus large. N'inventons donc pas une taxe nouvelle d'autant que nombre de communes étant elles-mêmes exploitantes de remontées mécaniques, il est un peu curieux que les élus proposent, une fois de plus, une taxe sur les remontées mécaniques. Cela n'a pas de sens.

(Intervention hors micro. Inaudible.)

Jean Bourcet : Il a parlé du fonds « neige » assis sur une taxe « remontées mécaniques ».

Évidemment, c'est l'exploitant privé qui parle un peu plus fort que les autres, mais Jean-Charles ne peut pas le dire...

Jean-Charles SIMIAND : Je l'avais dit au Comité directeur de l'ANEM.

Jean Bourcet : Je me permets d'insister. La réponse ne se trouve pas dans une taxe nouvelle sur les remontées mécaniques mais sur une assiette plus large, sur des aides de l'État, sur un certain nombre de choses. En tout cas, on ne peut certainement pas raccorder cela à une taxe sur le chiffre d'affaires.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Martial SADDIER : Merci. Nous sommes plus sur la forme que sur le fond quant au désaccord entre les deux.

Par ailleurs, nous devons essayer de déconnecter, cet après-midi, le court terme du moyen et du long termes. Concernant le dispositif qui devrait être mis en place probablement pour 2008 jusqu'à 2012, nous avons un peu plus de temps.

Cet après-midi, il est vraiment important de cibler trois ou quatre mesures, comme cela a été dit par les uns et les autres, qui nous permettrons de passer le cap de 2007.

Merci pour votre point de vue et votre intervention, et aussi d'être là en tant qu'exploitant privé. Cela fait partie du paysage avec le public dans les montagnes.

Henri DENARD : Je suis vice-président du Conseil général de Haute-Garonne et co-gestionnaire, avec Michel Pelieu, de la station de Peyragudes. Je voulais intervenir à propos de la neige de culture. Je parle pour 2008 et 2009, car il faut se tourner vers l'avenir, 2007 étant déjà un peu le passé.

Dans les différentes actions que les uns et les autres avons menées, le département de la Haute-Garonne, comme de nombreux départements de la région Midi-Pyrénées, a eu une politique très volontariste pour la neige de culture. Depuis 1992, en Haute-Garonne, nous abondons – certes nous avons seulement quatre stations – jusqu'à 35 % de subventions complétées par la région Midi-Pyrénées.

Nous avons fait le pôle touristique du Luchonnais qui est toujours en cours. Nous avons déjà subventionné trois stations sur quatre de notre département. J'espère que la quatrième le

sera sur l'année prochaine. Nous arrivons donc à 50 % de subventions entre la Région et le Département.

On se rabat tout le temps sur les collectivités territoriales, mais je rejoins ce qui a été dit. En effet, certaines stations attendent depuis quatre ou cinq ans les participations de l'État et de l'Europe. Par exemple, la station de Peyragudes attend le paiement d'une subvention octroyée par l'Europe. Il y a donc une carte à jouer et il faut appuyer sur la communication pour dire que nous ne fabriquons pas de la neige artificielle. Tout comme les paysans cultivent du blé ou du maïs, nous cultivons de la neige qui est de la neige naturelle. Il faut insister sur cela et qu'on aide les stations à ce sujet.

Il faut également voir les reports de dettes des stations. Nous avons une petite, une moyenne et deux grandes stations en Haute-Garonne, et certaines échéances arrivent. Il faudrait pouvoir obtenir un report d'un, voire de deux ans de celles-ci.

Martial SADDIER : Merci, Monsieur le vice-président de votre présence et de votre intervention.

Christian BLANC, maire des Angles, président des Neiges catalanes : Bien sûr, nous partageons tous ce qui a été évoqué sur la neige de culture, mais comment faire pour boucler l'année 2007 ? Une entreprise, privée ou publique, dont la baisse dépasse le seuil de 15 à 20 %, est en situation d'impasse. Là, il nous faut un plan d'urgence.

Nous avons vu que des disparités étaient très importantes, puisque cela peut aller jusqu'à moins 50, voire moins 60 %, pour des petites stations. J'ai entendu certains propos, mais il ne faut pas laisser tomber les petites stations. Quand on voit, d'après le bulletin d'enneigement, deux ou trois stations fermées dans un département, c'est catastrophique, parce que les gens se demandent : « *Ont-ils fermé par manque de neige ou pour des raisons économiques ?* ». Nous n'avons plus de crédibilité aujourd'hui, mais la saison n'est pas finie. Il reste encore quinze jours et cela pèse entre 5 et 10 %. Il faut donc se battre jusqu'au bout.

Il faut très concrètement avancer pour passer budgétairement la saison 2007. Toutefois, les mesures de report, de trésorerie, sont insignifiantes, parce qu'elles permettront d'améliorer légèrement la trésorerie mais les impasses budgétaires demeureront. Il faut donc aujourd'hui faire le maximum pour abonder les crédits « Nivalliance ». Le massif pyrénéen aura besoin de 7 à 8 millions d'euros si on veut respecter les critères de compensation tels qu'ils ont été définis, soit, à l'échelle nationale, peut-être 20 à 30 millions d'euros.

Il faut bien sûr faire appel à la solidarité nationale, mais cela ne suffit pas. Il vaut mieux compter sur ceux qui composent le massif pyrénéen, c'est-à-dire les Départements et les Régions des Pyrénées. Commençons d'abord par là, d'autant que des élections ayant lieu cette année, cela va durer des mois avant que tout le monde soit en place. Commençons donc à solliciter la solidarité des Départements et des Régions pyrénéennes.

Tout d'abord, si on peut abonder les moyens mis à disposition par Nivalliance, faisons en sorte de retrouver des situations autour de moins 15 à moins 20. Cela concerne l'immédiat.

Ensuite, les problèmes qui ont été évoqués sur le plan social doivent bien sûr être poursuivis, mais je ne reviendrai pas sur ce sujet.

Enfin, les banquiers demandent à tous les exploitants, privés ou publics : « *Que se passera-t-il l'année prochaine (2008) si nous avons le même hiver ?* » Même s'il n'existe aucun cas historique relatif à une reconduction de ces circonstances, on nous pose cette question.

La présence de la neige de culture, qui a été évoquée tout à l'heure, a atténué la problématique, mais il existe un autre élément : la présence de lits marchands. On oublie de le dire. Les stations, qui ont résisté, sont celles qui avaient de la neige de culture et des lits banalisés, c'est-à-dire de l'hôtellerie. Les dispositifs « ZRR », qui voient la fin de leur période remise en cause, sont donc aussi à défendre.

La problématique de court terme avec des besoins d'argent frais, dans des meilleurs délais, des Régions, des Départements et de l'État est, pour moi, une priorité.

Concernant l'eau, nous avons engagé, dans les Pyrénées-Orientales, un diagnostic de la situation actuelle de la consommation d'eau, vallée par vallée, pour connaître la quantité nécessaire aux prélèvements et ce que cela restituera parce que, là aussi, nous devons jouer la transparence, car cette problématique va nous être opposée, et nous devons anticiper. Nous sommes arrivés, par projection, à près de 80 % de neige de culture sur les pistes. Il reste bien sûr de petites études et d'analyses à faire. Il serait donc bien que nous puissions être aidés, car c'est très important.

Pour terminer – je m'adresse au président de la Confédération pyrénéenne –, il faudra vite avoir une stratégie de communication pour l'année prochaine. Les chutes de neige qui arrivent, même si elles ne sauveront pas la saison de ski, ont le mérite de démontrer qu'il y a de la neige. Quand on cumule les différents taux d'enneigement au cours de l'année, ce que nous avons fait dans notre station, on s'aperçoit que l'enneigement moyen sur les cinq dernières années est plutôt en augmentation. Il faut donc faire un véritable travail de communication pour dire que les Pyrénées ne sont pas une montagne non enneigée et il faudra faire très tôt ce travail pour l'année prochaine, parce que je crains que le démarrage de la saison soit pénible, notamment vis-à-vis des réservations. Il faut donc vraiment anticiper.

Martial SADDIER : Merci. Monsieur.

René RETTIG : Je siège au Comité directeur pour le compte de la Haute-Garonne.

Les chiffres, qui nous ont été présentés, montrent bien la réactivité de l'ANEM devant cette situation grave qui nous préoccupe.

Sans y revenir, je voudrais souligner les disparités importantes entre les stations. J'ai entendu le chiffre de moins 23 % pour la Haute-Garonne. C'est peut-être grâce à Peyragudes qui a fait presque le chiffre d'affaires de l'an dernier, sinon nous sommes à moins 40, moins 60, voire moins 100. Cela permet de montrer qu'il est nécessaire d'avoir une communication et de déployer des efforts pour défendre notre situation.

Je voudrais aussi renforcer cette idée, qui n'est pas anodine, de soutenir les trésoreries, car le manque de chiffre d'affaires a des conséquences en cascade sur les fournisseurs et sur la réaction et la tenue des banquiers à notre égard. Il faut donc nous aider à améliorer notre trésorerie non seulement en récupérant les subventions encore attendues – et elles sont nombreuses – mais aussi en préparant la trésorerie dont nous aurons besoin pour lancer les travaux d'enneigement artificiel pour la saison prochaine, c'est-à-dire dans quelques semaines. Or, comment peut-on être crédible aujourd'hui lors de la signature d'un marché avec une entreprise, si on ne sait pas comment on va pouvoir faire un plan de règlement des travaux ? Cela me paraît vital pour avoir une réponse forte pour la saison prochaine.

Martial SADDIER : Merci. Monsieur.

Henri Cereza, président des Amis du Mourtis : Pour continuer sur ce qu'a dit M. Rettig, le maire de Luchon, j'interviens surtout au sujet du commerce, puisque je représente le commerce du Mourtis.

Le commerce, qu'il s'agisse de l'hôtellerie, de la restauration, des loueurs de skis, des magasins de sport et des moniteurs de ski qui ne sont pas là, mais qui ont également souffert, est excessivement touché, puisqu'on retombe sur les mêmes chiffres, à savoir entre 80 et 85 %.

Nous avons effectivement nous aussi besoin très rapidement de trésorerie d'autant que, comme vous l'avez signalé tout à l'heure, les fournisseurs de matériels ont de grosses difficultés.

Martial SADDIER : Merci. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les commerçants n'ont pas été oubliés, car ils font partie des revendications. La situation sera abordée demain. Nous avons été saisis par toute la chaîne de l'économie humaine en montagne qui a été touchée, que ce soient les musheurs, les moniteurs, les accompagnateurs, etc. Nous avons interpellé les grandes fédérations nationales pour récupérer le maximum d'informations.

(Intervention hors micro. Inaudible.)

Martial SADDIER : Je ne sais pas. En tout cas, nous essayons de mobiliser les grandes fédérations nationales. La Fédération nationale de l'hôtellerie doit monter aussi au créneau de son côté. Plus nous serons nombreux, plus nous serons de puissantes associations ou fédérations nationales à tirer la sonnette d'alarme, plus nous aurons de chance d'avoir des retombées.

L'idée n'est pas que l'ANEM intervienne toute seule dans son coin mais qu'au contraire, l'ANEM soit le noyau dur qui a fait se mobiliser tout le monde. Le but est que M Copé reçoive des lettres de tous les côtés avant la fin de sa mandature, parce que les problèmes tombent une année où le fonctionnement de la République va être interrompu pour cause d'élection. Tant mieux parce que c'est la démocratie, mais, cette fois-ci, cela ne nous arrange pas. Par conséquent, avant que la République s'arrête de fonctionner et que la nouvelle équipe se mette en place et se remette à fonctionner aux alentours du 15 juillet, nous voulons une réponse, car les moniteurs, les commerçants qui n'ont pas vendu de skis, d'anoraks, etc., les remontées mécaniques, la régie directe ou non, n'en ont rien à faire que cela ne fonctionne plus jusqu'au 15 juillet.

Voilà pourquoi nous nous bougeons et nous devons nous mobiliser.

Si vous adhérez à une Chambre de commerce ou à une fédération hôtelière, faites remonter l'information en disant que cela se mobilise, faites-vous entendre, etc.

L'objectif de l'ANEM est de sensibiliser tout le monde ainsi que les grandes fédérations pour que, par leurs réseaux, elles saisissent elles aussi les ministres concernés pour qu'une force de frappe puissante tape à la porte des ministères, notamment celui du Budget.

Raymond TRILLES (?), Communauté de communes Capcir Haut-Conflent (Pyrénées Orientales) : La Communauté de communes gère l'activité nordique sur seize communes.

Le ski de fond est le parent pauvre de l'activité neige depuis toujours et sa situation est déficitaire, année après année, mais, malgré tout, cette clientèle que l'on peut qualifier de « contemplative » (les skieurs de fond, les randonneurs en raquettes, l'activité « chiens de traîneaux ») représente, dans nos stations et dans nos villages, 30 % de la clientèle. C'est donc une population à regarder et à inclure dans l'activité « neige ».

Son fonctionnement a été quasiment nul. Sur les Pyrénées catalanes, le ski de fond a ouvert quelques jours pendant les vacances de février, soit une baisse d'environ 90 %, ce qui signifie que nous n'avons pas travaillé du tout.

Premièrement, je voudrais savoir quelle serait l'intervention de Nivalliance dans la partie nordique. Cela intéresse non seulement la Communauté de communes mais aussi l'ensemble de l'activité nordique.

Deuxièmement, qu'en est-il du chômage partiel pour les saisonniers qui n'ont pas été embauchés dans l'activité nordique ? En effet, seul un faible pourcentage d'entre eux l'ont été, car nous avons eu de grandes difficultés à donner du travail au personnel permanent.

Troisièmement, il serait complètement inadmissible que les régies directes, que nous sommes souvent, soient laissées sur le bord de la route. Là, je fais appel à la solidarité des collègues élus que vous êtes : il n'est pas question que l'État laisse les régies directes sur le bord de la route ! C'est tout le monde ou personne dans la solidarité. C'est une situation complètement inadmissible.

Quatrièmement, le report social ou fiscal ne nous apportera rien, sauf s'il est bien sûr prolongé.

Cinquièmement, je parlerai avec force du non-paiement des crédits d'État que celui-ci nous doit depuis plusieurs années. Aujourd'hui, l'État doit à la Communauté de communes 224 000 euros. Il est honteux que l'État, qui est en cessation de paiement, nous mette en difficulté sur des engagements qu'il a pris, sur des crédits « massifs ». Nous avons fait les travaux sur la station de Formiguères, mais, aujourd'hui, nous attendons ce paiement et nous payons des frais financiers à des banques. Cela veut dire que ces crédits d'État ne bénéficient ni à la Communauté de communes, ni à la station de Formiguères mais aux banques qui nous font des avances de trésorerie. Cela aussi est inadmissible !

La Communauté de communes a délibéré, fin 2006, pour attaquer l'État en justice auprès du Tribunal administratif. Nous avons envoyé le courrier au Premier ministre qui s'est engagé, par écrit, à nous reverser cette somme dans les plus brefs délais. C'était en décembre ! Le Commissaire de massif nous a dit dernièrement que ces crédits n'allaient pas tarder, mais nous sommes bientôt au début avril...

[Fin de la première cassette]

Martial SADDIER : Merci pour cette intervention. Juste un élément de réponse sur Nivalliance.

Un intervenant : Pour Nivalliance, amis du nordique, les assurés, qui ont payé leurs primes, peuvent avoir les indemnités. En revanche, comme vous le savez probablement, j'ai intervenu déjà fait deux fois auprès de Nordique France, et je suis en contact avec un des membres qui cherche une solution pour monter, au sein de Nordique France, une formule de même genre, mais ce n'est pas facile.

Comme l'a rappelé Augustin Bonrepaux, nous avons eu une aide, au départ, liée à la fiscalité, mais la solidarité sera sans doute plus facile à obtenir dans le milieu nordique que dans celui des remontées mécaniques.

Martial SADDIER : Merci de cette intervention. Vos revendications, Monsieur, feront partie des points que nous défendrons demain et dans les jours à venir. Madame.

Rolande SASSANO, présidente de la Chambre de métiers de l'Ariège : Je suis ici au titre de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers.

J'ai entendu votre appel, Monsieur le président. Je ferai le nécessaire auprès du président Griset pour qu'un courrier soit envoyé au gouvernement afin que les entreprises des métiers de bouche, les entreprises artisanales qui concourent à l'accueil des touristes et des consommateurs dans les vallées et à la vie dans les vallées, soient aussi prises en compte dans ce marasme économique à venir, puisque des salariés n'ont pas pu avoir une saison correcte, donc un salaire correct, ce qui aura un impact dans les mois à venir sur la santé économique de nos vallées. Il va falloir prendre en compte tout cela.

Nous ne demandons pas systématiquement des subventions, mais la première qui pourrait nous être accordée serait au moins de ne pas avoir à payer les pénalités fiscales et sociales, car c'est quelque chose de très lourd pour nos entreprises d'autant que certaines ont fait moins 40 % de chiffre d'affaires et qu'elles payent toujours sur le chiffre d'affaires « n-1 ».

Pensez à tout cela. Je passerai le message au président Griset pour qu'il lance aussi un appel au gouvernement.

Martial SADDIER : Merci pour votre contribution à l'appel. Sur les autres sujets que vous avez abordés, nous sommes tout à fait en phase. Monsieur.

Alain LESCOULES, maire de Luz-Saint-Sauveur : Je parlerai de la station de ski de Luz-Ardiden.

Nous sommes, bien entendu, aussi en difficulté. Nous avons pu limiter la casse grâce à la neige artificielle, sinon nous n'aurions certainement pas pu ouvrir la station de ski.

Je pense que Nivalliance et la solidarité nationale ne suffiront pas à remettre notre station dans un état financier lui permettant de continuer à fonctionner normalement. Nous devons peut-être faire appel à une restructuration de la dette. Je souhaiterais donc que vous puissiez intervenir auprès des banquiers pour qu'ils portent un regard tout à fait particulier compte tenu de cette situation spécifique. Merci.

Martial SADDIER : Il se trouve que l'ANEM va rencontrer les banquiers pour un achat de locaux dans les jours à venir. Nous allons effectivement profiter de ces rencontres au plus haut niveau des grands établissements bancaires français pour les sensibiliser sur ce sujet.

Par ailleurs, nous demanderons également à Christian Estrosi demain que l'État insiste auprès des banques pour qu'elles ne soient pas frileuses et qu'elles ne nous abandonnent pas à l'aube de l'hiver prochain. Merci pour ce point.

Bernard MALUS, directeur de la régie du Tourmalet : J'ai eu, ce matin, une réunion avec les banquiers avec lesquels nous travaillons, mais leur discours a été difficile à entendre aujourd'hui. En effet, nous honorons, depuis cinq ans, nos engagements sans aucune aide puisque nous sommes une des rares régies à nous autofinancer. Or, cette année, nous avons une baisse de 40 %. Comme nous n'avons pas peur, nous en avons profité pour leur présenter notre projet d'investissements pour cet été, mais l'ambiance a été relativement tendue.

Je profite de la présence de quelques élus du département pour dire que si les Communes, les Départements ou autres ne s'engagent pas compte tenu de cette situation difficile, il sera difficile pour les banques de s'engager non seulement cette année mais également à l'avenir.

Par ailleurs, les négociations nationales concernant EDF ont-elles abouties ?

Jean-Charles SIMIAND : Pas encore. Tu as évoqué des possibilités d'aménagement financier avec EDF. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse, mais Michel Bouvard, le

président de la Commission permanente du Conseil national de montagne, rencontre aujourd'hui ou demain le président d'EDF. Il est porteur de notre courrier de demande et il doit l'évoquer avec celui-ci.

Martial SADDIER : Par ailleurs, j'accueillerai le Comité directeur d'EDF à Chamonix dans une semaine. Cela fera aussi l'objet de plusieurs négociations, y compris pour l'eau, puisqu'il y a aussi de l'eau chez EDF qui pourrait être utilisée pour la neige. Nous allons donc discuter de tout cela.

Merci pour votre témoignage complémentaire au sujet des banques. Cela va aussi être un enjeu très important.

Paul ANDRIEUX, administrateur de la FPS : Je représente Gérard Mattis, son président. La FPS est la Fédération professionnelle des entreprises de sport et des loisirs. Elle représente le commerce intégré, le commerce des indépendants et le commerce associatif.

Notre Fédération a été avertie et alertée depuis le début de janvier. Elle a monté une cellule de crise et elle travaille en accord avec M Roch et les permanents de la CCI des Hautes-Pyrénées.

Aujourd'hui, l'activité commerciale de négoce, c'est-à-dire la vente de marchandises textiles ou relatives au ski, est dramatiquement touchée, puisqu'elle a pratiquement baissé de 60 %. L'activité de prestations de services est également touchée aux alentours de 40 %.

Je tiens à souligner que le manque de neige a également touché nos magasins de plaines. De Perpignan à Bayonne, l'activité d'hiver représente 35 % du chiffre d'affaires annuel des magasins de toutes les villes en contrefort de la chaîne, comme Bayonne, Toulouse, Carcassonne.

Tout à l'heure, Monsieur le président, vous avez parlé des effets sur les fabricants. Nous avons fait une enquête auprès de tous les adhérents de la FPS. Les salons professionnels viennent d'avoir lieu, notamment celui de Munich, et nous avons eu une Assemblée plénière hier à Paris. Effectivement, la Haute-Savoie éternue. Quand cela arrive, cela nous donne de l'élan. Les engagements des magasins des contreforts des Pyrénées vont être réduits de plus de 60 %. Les engagements d'achat des magasins de montagne seront carrément epsilon.

Nous avons peu de revendications à faire, puisque nous avons déjà vécu, dans notre activité, 1989 et 1990. Toutefois, puisque nous parlons d'aides de trésorerie – les magasins font appel ou ont déjà fait appel, pour ceux qui font du négoce, à leurs trésoriers, à leurs fournisseurs, pour décaler les échéances –, l'activité de négoce est effectivement très difficile aujourd'hui en station, puisqu'ils reçoivent la marchandise en novembre avec des paiements en janvier alors que les magasins de plaine font déjà des soldes. Il devient donc de plus en plus difficile de faire du négoce en station.

Ce n'est pas tout à fait la même chose pour les prestations de services, puisqu'elles collent complètement à l'activité du ski et à l'enneigement.

Les revendications de notre fédération sont de trois ordres.

Premièrement, nous devons payer un acompte sur la taxe professionnelle en juin. Nous demandons donc une intervention immédiate, pour nos trésoreries, afin d'avoir un report de paiement de cet acompte.

Par ailleurs, le solde de la TP se faisant en décembre, les entreprises qui n'ont pas de trésorerie aujourd'hui n'en auront pas davantage en décembre.

Sans vouloir être dramatique, nous venons de vivre quatre années de bonheur dans les Pyrénées, mais nous ne sommes pas certains de faire Noël. Nous devons donc être vigilants en matière de trésorerie.

Notre revendication porte sur un décalage pour la TP. Le président Mattis m'a toutefois demandé de préciser que, la TP ayant été plafonnée, nous ne revendiquerons pas une baisse de celle-ci parce que cet argent va au moins dans nos communes et que nous avons un œil dessus.

Deuxièmement, une mise en place de prêts d'honneur pour notre corporation.

Troisièmement, nous faisons un métier à risque. Nous aimerions donc pouvoir faire des provisions au sein de nos entreprises. Nous avons déjà vécu, en 1989, des périodes difficiles comme celle-ci, et nous ne sommes pas à l'abri. Plutôt que de venir pleurer des prêts de trésorerie, si, au niveau du commerce indépendant et du commerce associé, nous étions structurés afin de pouvoir bénéficier de provisions, nous n'en serions pas là.

Par ailleurs, nous sommes vigilants également quant aux prix du marché. Pierre Casteras a dit que notre bassin naturel représentait malheureusement qu'un tiers du marché français et du marché espagnol. Nous avons seulement quelques micromarchés comme l'Angleterre. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des tarifs de remontées mécaniques trop élevés et nous avons des seuils à ne pas dépasser. Nous ne sommes pas la Tarentaise.

Concernant les lits banalisés qui ont été faits – le maire des Angles a parlé de lits chauds –, nous avons face à nous des concurrents à La Maurienne, avec 40 000 lits supplémentaires. Nous ne sommes donc pas seuls. Par conséquent, soyons très vigilants sur la tarification des remontées mécaniques.

Il est impossible pour les gestionnaires de remontées mécaniques, qu'ils soient privés ou sous forme de SEM, de financer l'enneigement. Notre corporation abonde non pour reprendre un « plan Marshall » pour la neige de culture mais pour faire d'énormes efforts vis-à-vis de la neige de culture.

Martial SADDIER : Merci. Au-delà votre intervention, je retiens l'acompte et le solde de la TP.

Lors de la première saisine, l'ANEM a fait de nombreuses demandes en février suite à cette situation, mais, au sujet de la notion « à titre expérimental » pour obtenir de but en blanc des provisions, nous ne devons pas rêver – nous ne sommes pas là pour raconter n'importe quoi –, car il y a un tir de barrage, et ce quel que soit le gouvernement, parce que Bercy ne veut pas en entendre parler en raison d'une possible ouverture vis-à-vis du monde agricole ou autre, bien que nous y soyons arrivés, sur certains points, avec la loi d'orientation agricole.

L'idée serait de défendre – nous avons commencé à y travailler et à faire passer le message – que, sur cinq ans par exemple, nous puissions obtenir un dispositif expérimental pour étudier la faisabilité de provisions pour risque défiscalisées en montagne. Nous allons vraiment essayer de mener ce combat, et cela fera partie du Livre blanc ou du « plan Marshall » selon le nom que nous lui donnerons.

En tout cas, merci pour votre intervention.

Fabrice ESQUIROL, directeur de la station d'Ax-les-Thermes : Nous sentons bien que les problèmes de tension sur les trésoreries, qui pèsent sur nos entreprises, sont des problèmes à très court terme. Le *Carry back*, un dispositif fiscal, permet, dès lors qu'une entreprise a payé l'impôt sur les sociétés de récupérer, si un exercice difficile se fait jour,

l'impôt payé sur les sociétés mais seulement au bout de cinq ans. Serait-il imaginable que cette récupération de l'impôt sur les sociétés s'effectue dans un délai plus court au lieu d'attendre cinq ans le retour d'un impôt qui a été payé pendant plusieurs années ? Ce serait une manne importante pour la trésorerie pour cette fin d'année.

Deuxième difficulté : une modification du régime UNEDIC pour l'indemnisation des saisonniers devrait entrer en vigueur prochainement. Or, cette saison ayant été très difficile, nos salariés n'ont pas pu capitaliser de droits à l'ASSEDIC, et c'est justement cette année que va entrer en vigueur ce nouveau dispositif. Je voudrais donc sensibiliser les parlementaires sur ce point notamment en raison des difficultés de l'hiver 2007.

Donc la récupération de l'impôt dans un délai plus court que les cinq ans requis et, si possible, à la fin de 2007 et la réflexion sur les salariés saisonniers.

Martial SADDIER : Merci pour les pistes de travail sur les délais plus courts et sur la convention UNEDIC sur laquelle nous sommes extrêmement sensibilisés, puisque l'ANEM a déjà rencontré certains syndicats et notamment ceux qui ont signé la convention UNEDIC. La difficulté est que le pouvoir législatif est, par définition, en dehors, puisque c'est une convention. Toutefois, je peux vous assurer que les députés et les sénateurs de tous bords de l'ANEM ont pris des positions très dures et ont eu des échanges également extrêmement durs sur la convention UNEDIC avec certains syndicats, et nous allons continuer.

Gérard SENTENAC, propriétaire d'un hôtel à Luchon : Je représente l'UMIH, en la personne de M. Daguin.

Concernant les statistiques de l'hôtellerie en général sur le massif des Pyrénées, l'INSEE fait ressortir, pour janvier 2007, un taux d'occupation de 31,94 % contre 45,32 % en janvier 2006, soit une perte de 31,94 %. Cela représente 32 000 nuitées perdues sur la zone de montagne, ce qui est relativement important pour les petites affaires indépendantes.

Pour les hôtels, nous demandons la possibilité de payer la redevance audiovisuelle – une taxe à payer pour tous les téléviseurs installés dans les chambres – par mensualité, ce qui représente un coût relativement important.

Pour tous les autres professionnels, y compris les restaurants et les hôtels, nous demandons de payer mensuellement les charges à partir de l'été, et qu'elles soient étalées de septembre à 2008.

Nous demandons également d'avoir des rapports privilégiés avec les banques pour pouvoir obtenir des prêts de trésorerie à des taux intéressants, ce qui nous permettrait de passer cette période difficile.

Je compte sur vous et sur l'ANEM pour nous aider demain à passer ce cap difficile. Merci, Messieurs.

Martial SADDIER : Merci pour ces précisions. Nous mutualisons aussi, et nous comptons sur les puissantes fédérations nationales qui ont su se faire entendre sur un ou deux sujets que nous connaissons bien. Parallèlement à ce que nous faisons, il faut que cela remonte et que cela tape un peu pour que la pression monte et que nous obtenions des choses.

(Intervention hors micro. Inaudible.)

Martial SADDIER : Je vais te donner la parole pour suivre l'ordre du jour. Je dois partir à 17 heures pour ne pas rater mon avion. Auparavant, je voudrais vous remercier et remercier les locaux de l'Étape (?), tous mes collègues et amis parlementaires, députés, sénateurs,

Monsieur le président de la Communauté de communes, toutes celles et ceux qui ont organisé cette réunion.

Je voudrais, avant de passer la parole à Henri Nayrou et à Jean-Louis Idiart qui vont continuer à présider cette réunion, vous renouveler l'engagement de toute l'association, c'est-à-dire des salariés et des parlementaires, à vos côtés pour que nous obtenions – vous l'avez compris – une batterie de mesures à court terme, c'est-à-dire avant l'été, pour faire face et passer le cap et pour que nous nous battions ensemble afin qu'il y ait, au cours de la prochaine législature, un véritable plan « montagne » été et hiver – c'est important et c'est vraiment voulu par les parlementaires de l'ANEM – pour que nous ne perdions pas la position de leader que nous avons au niveau mondial.

Ce combat est inter-massif, comme vous l'avez compris, car, ainsi que Augustin Bonrepaux et la Haute-Savoie l'ont dit, personne n'y échappe cette fois-ci. L'esprit de l'ANEM est donc vraiment de dire que nous devons tous nous serrer les coudes et être solidaires, que nous soyons du Massif Central, des Vosges, du Jura, des Alpes du Sud, des Alpes du Nord ou des Pyrénées, car nous sommes tous sur le même bateau même si on parle de neige. Nous devons tous ensemble obtenir ce plan quinquennal pour la montagne pour la prochaine législature.

Je vous remercie vraiment, et vous demande de me pardonner de partir, mais je dois aller préparer la rencontre de la délégation avec Christian Estrosi demain après-midi.

Merci beaucoup, et bon courage pour la fin de saison, parce qu'il y a encore un peu de neige.

(Applaudissements.)

Henri NAYROU : Merci et bon voyage, président Saddier.

La parole est maintenant à Philippe Jugie puis à Paul Andrieux, M. Sentenac s'étant exprimé tout à l'heure. M. Jugie est directeur des espaces nordiques des Vallées d'Ax.

EXPERIENCES : LES PROFESSIONNELS DE L'ECONOMIE DU SKI ET LE DEFICIT D'ENNEIGEMENT

Philippe JUGIE, directeur des espaces nordiques des vallées d'Ax : Merci Président et merci Monsieur le secrétaire de nous permettre de faire ce zoom sur cette activité peut-être pas « parent pauvre » mais « petit poucet ».

On m'a demandé de témoigner de ce que nous avons vécu dans les espaces nordiques. Mes collègues présents dans la salle, qui assurent la même activité, m'arrêteront si je dis des bêtises.

Le bilan n'est effectivement pas bon. Nordique France, l'association à laquelle nous adhérons pratiquement tous dans les Pyrénées, nous a fait parvenir des chiffres. Ils sont équivalents à ceux annoncés par le SNTF et montrent des disparités importantes. Raymond Trilles a parlé de moins 90 et de moins 95 %. La Savoie (moins 30 %) et la Haute-Savoie s'en sortent le mieux. Nous allons de moins 65 à moins 95 % dans les Pyrénées-Orientales. Plus on va vers l'est et plus cela se dégrade en raison des conditions météorologiques et des chutes de neige qui ont plus touché l'ouest que l'est.

Le bilan des sites est à associer évidemment à celui de nos partenaires que sont les accompagnateurs en montagne, les mushers, les écoles de ski. Là aussi, les disparités sont

Enneigement dans les stations pyrénéennes :
Bilan et perspectives

ANEM, Parc des Expositions du Comminges, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 27 mars 2007

importantes. Certains « sauvent les meubles » parce qu'ils peuvent aussi travailler lorsqu'il n'y a pas de neige. Les ESF sont évidemment moins bien loties, puisque les baisses dépassent 50 %, et tous les conducteurs de traîneaux à chiens (mushers) de l'est et de l'ouest ont subi des pertes importantes.

Les revendications, les demandes ou les espoirs sont les mêmes que celles qui ont été présentées, à savoir : le chômage partiel, les aides diverses et les reports.

Je voudrais que les élus ici présents sachent les difficultés que nous avons eues à comprendre le dispositif. Nous avons bien senti que la disparité était aussi dans l'analyse et dans l'appréciation qu'en faisaient les Départements et les représentants de l'État.

Mon témoignage est le suivant.

Nous avons demandé un dossier de prise en charge à la mi-décembre. Nous avons attendu mi-janvier pour avoir une réponse positive, qui est devenue ensuite successivement négative puis positive, pour finalement être de nouveau négative, puisque nous avons tous reçu ce communiqué de presse faisant référence à plusieurs points dont le dernier portait sur une intervention du Fonds social des ASSEDIC pour l'indemnisation des personnels qui était en fait un mauvais copier-coller des mesures prises en 1997.

Une des premières revendications serait d'avoir des annonces claires, parce que, lorsqu'on est confronté à des difficultés, il est inadmissible de souffler non le chaud et le froid mais le très froid, voire le glacial. J'ai demandé des informations complémentaires sur l'intervention du Fonds social des ASSEDIC directement au Cabinet du ministre, et je suis en attente de la réponse. Il serait bien que vous puissiez aussi être porteur de cette demande de clarté dans les informations données.

Sans être l'empêcheur de tourner en rond, le nordique n'a pas exactement les mêmes demandes que l'alpin, car, quand on a 70, 80 ou 100 kilomètres de pistes linéaires, il semble difficile de penser que la neige de culture puisse pallier entièrement nos problèmes.

Les espaces nordiques ont déjà anticipé en diversifiant ses activités, mais – je me fais le porteur anticipé de la demande de mes collègues – il serait bien d'avoir une aide pour pouvoir mener une réflexion plus approfondie afin de mieux faire avancer cette diversification. D'ailleurs, deux exemples prouvent que cette diversification est porteuse d'espoir et, souvent, de chiffre d'affaires.

Le 4 février, la station de Beille a été fermée par manque d'enneigement, mais le matériel étant en place, notamment sur les pistes « raquettes » qui sont payantes à Beille, plus d'un millier de personnes sont venues sur le parking de Beille pour nous demander s'ils pouvaient payer pour emprunter les sentiers avec les mushers qui travaillent en cani-rando ou les accompagnateurs pour une autre prestation. La question de l'offre du nordique reste donc entière. Nous devons travailler sur ce point, parce que nous ne sommes pas tous d'accord. Il faut le dire.

À Noël, l'accès payant aux sites via le pont d'Espagne a permis une augmentation de 30 % du chiffre d'affaires de ce pont.

Il y a urgence à travailler sérieusement sur le statut de nos espaces nordiques, au-delà du statut de régie à autonomie sans personnalité morale et autre.

L'aide qui pourrait être apportée – nous avons déjà fait cette demande, notamment par l'intermédiaire du président Casteras, à la Confédération pyrénéenne du tourisme – serait de travailler sur notre statut, notre offre et sur ce qui, dans l'avenir, pourra pallier le manque de

neige, en dehors d'un enneigement de culture sur quelques kilomètres et non soixante-dix de pistes. Merci.

Henri NAYROU : Merci, Monsieur Jugie.

SYNTHESE

Henri NAYROU : L'essentiel est ce que vous allez nous permettre de porter, demain, à la connaissance du ministre Estrosi. Après les interventions de MM. Jugie, Andrieux et Sentenac, il était prévu des échanges avec la salle. Nous avons fait l'état des lieux et nous avons examiné la situation. Avant d'ouvrir la discussion, je vais faire la synthèse et vous lire le projet de motion que nous soumettrons demain au ministre avec votre plein accord.

Il ne faut pas partir rassurés ou rassérénés aujourd'hui, car seule la décision de demain comptera. Cette réunion n'aura en effet de sens que si elle débouche sur du concret et ce sera ce que nous pourrons obtenir demain avec une précision de taille, comme l'a dit le président Saddier, à savoir que nous entrons dans une période de vacance au niveau du gouvernement et des institutions.

La synthèse se présente ainsi :

- Mobilisation de tous les acteurs, ce dont je vous remercie et nous pourrions nous remercier mutuellement, parce que nous sommes comme vous et que nous avons agi dans l'intérêt de tous ;
- État des lieux
- Témoignages
- Échanges
- Idées
- Critiques
- Propositions, c'est-à-dire de rester groupés et d'offrir un schéma crédible sur la situation actuelle, d'exprimer la solidarité montagnarde pyrénéenne, les exigences et les perspectives.

Le mode d'emploi de notre motion sera de trois types :

- Emploi
- Report
- Avenir

Concernant le chômage partiel, M. Simiand a dit que les régies autonomes n'avaient jamais été exclues du dispositif. Nous ajoutons qu'il est inadmissible que les régies directes ne soient pas éligibles à ce dispositif. Nous allons demander que cette solidarité soit immédiate, et qu'elle n'incombe pas à la DGF, car il appartient au gouvernement de prendre ses responsabilités en la matière. Nous allons demander aussi demain une harmonisation de l'éligibilité à ce principe de chômage partiel.

Par ailleurs, d'après les jugements rendus par les différents tribunaux administratifs, le fait que nos personnels soient de statut privé, que nous payons l'impôt sur les sociétés et que

nous ayons des numéros Siret, prouve que nous sommes des régies, même directes, à personnalité morale, comme c'est le cas à Guzet.

La base du chômage partiel est de 2,44 euros. Or, par décision gouvernementale ou des autorités décentralisées de l'État, il est possible de monter à 80 ou à 100 %.

Les reports des cotisations sociales et fiscales concernent, comme nous l'avons entendu, tous les corps de métiers qui composent la montagne, tant les stations que les acteurs privés. Nous appuierons le fait qu'un report de deux mois, comme l'a évoqué M. Simiand, est ridicule.

Par ailleurs, il faudrait évidemment des reports d'annuités.

Il existe tellement de disparités entre les divers départements que nous allons demander que soit mise en place, au niveau départemental, une cellule de crise sur le problème de la neige pour qu'au-delà du préfet et de la DDTE, des élus puissent intervenir – nous l'avons fait fin janvier jusqu'à ce que tombe cette circulaire assassine du 1^{er} février du directeur du Cabinet de M. Borloo.

Nous exigerons aussi le paiement des subventions d'État, sans recourir, comme l'a dit M. Trilles, à une plainte contre l'État pour carence manifeste.

Nous demanderons que soient fortifiés les CODEFI départementaux par la présence d'élus.

Les taux bonifiés devront être abondés par l'État.

Comme l'a suggéré Augustin Bonrepaux, l'État devra verser, comme Nivalliance, 5 millions d'euros, ce qui n'est pas cher payé pour tous les massifs.

Le fonds « neige » suscitera peut-être un peu moins de quolibets ou de sourires narquois que par le passé, parce que tout le monde aura peut-être appris à vivre.

Il faudra insister sur le fait que l'investissement relatif à la neige de culture doit être éligible aux crédits d'État. Nous avons eu, dans quelques secteurs des Pyrénées, des problèmes suite au refus de l'État de participer. Nous nous en étions d'ailleurs ouverts à l'ancien préfet de région avec des fortunes diverses.

Concernant le rôle de l'ANEM vis-à-vis des banquiers, il y a effectivement quelques changements. Auparavant, ils nous envoyaient des lettres d'amour. Maintenant, c'est : « *Rendez-vous demain matin à 8heures 30 pour affaire vous concernant* ». Les temps changent là aussi.

Nous avons diligenté une mission de l'ANEM. Elle a déjà commencé. Elle doit se pencher sur le rapport Rolland, un député de la haute vallée de la Tarentaise, relatif aux sports d'hiver qui vient d'être remis au Premier ministre, et sur les propositions faites par Fabrice Esquirol concernant l'impôt sur les sociétés et l'UNEDIC.

L'ANEM va prendre en compte le problème dans sa totalité en allant au-delà des problèmes spécifiques et conjoncturels pour trouver non des alternatives à la neige en montagne, parce qu'il n'en existe pas, mais des pistes nouvelles,

Nous devons aussi gagner une bataille vis-à-vis de l'opinion publique. Fin janvier, Martial Saddier a posé une question au Premier ministre concernant l'absence de neige, ce qui a généré, dans l'hémicycle, des quolibets et des sourires des collègues urbains, dont vous connaissez la pensée. Ces derniers ne se sont pas rendu compte que nous ne parlions pas de loisirs pour les citoyens mais bel et bien d'une activité économique et d'une activité de vie dans les territoires qui n'ont pas de grandes entreprises à offrir à leurs habitants.

Nous devons affirmer aussi que la montagne est un territoire de développement. Je n'avais pas été partisan du retoilettage de la loi « montagne » via la loi sur le développement des territoires ruraux ou la loi d'orientation agricole. Toutefois, vingt ans après, le moment serait venu de le faire de fond en comble, parce que beaucoup de choses ont changé. Or, le pouvoir en place ne veut pas, et je n'ai pas senti une grande volonté des élus de montagne de revenir sur cette loi qui a vingt ans.

Dernier point : offrir un front uni. Nous avons la volonté de fédérer tous les représentants des métiers de la montagne comme nous avons déjà fédéré les collectivités de montagne.

Tout cela sera débattu demain devant M. Estrosi.

Par ailleurs, le président Saddier a dit que nous allons signer demain un premier protocole d'accord pour l'achat de nouveaux locaux, car nous sommes locataires et que les prix sont assez élevés dans le quartier de l'Opéra.

Jean-Charles SIMIAND, délégué général du Syndicat national des téléphériques de France : Une information. J'ai été beaucoup dérangé par le conseiller technique de M. Estrosi qui veut, pour ce soir, les chiffres que nous vous avons communiqués. Cela prouve qu'il prépare la réunion et que cette réunion va être sérieuse.

À ce que vous avez évoqué, il faut ajouter, suite à ce que nous avons entendu dans la salle, les reports d'échéances sans pénalités. Plusieurs intervenants ont indiqué que les pénalités étaient parfois plus lourdes que l'échéance elle-même. Il sera donc nécessaire de bien préciser « sans pénalités ».

Veillez excuser mon intervention, mais cela me paraissait nécessaire.

Henri NAYROU : Après trente et un ans de syndicat, Monsieur Simiand, vous avez tous les droits sur moi et vous êtes compétent.

Je vous lis le projet de motion.

« Déficit d'enneigement dans les stations de montagne. La solidarité nationale doit s'exprimer à l'égard de toutes les stations. »

Rappelant que depuis fin 2006, un climat particulièrement doux pour la saison conjugué à de faibles niveaux de précipitation, s'est traduit par un déficit d'enneigement significatif dans l'ensemble des stations de montagne, »... Je ne pense pas que ce passage appelle beaucoup de commentaires. Nous sommes dans les évidences ... « constatant que du fait du déficit d'enneigement observé de manière générale dans les six massifs de la métropole, les collectivités territoriales et leurs services publics locaux subissent les conséquences économiques et sociales du manque de neige, et connaissent notamment une situation financière et de trésorerie particulièrement tendue, »... Évidence à nouveau ! ... « soulignant que les entreprises liées aux sports d'hiver, qu'elles relèvent des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie ou des loisirs, connaissent de graves difficultés financières susceptibles de mettre en cause leur pérennité et, par voie de conséquence, la vitalité économique des territoires concernés, »... Même paragraphe, même commentaire, n'est-ce pas ? ... « relevant que les personnels des collectivités et services considérés et ceux des entreprises évoqués sont immédiatement touchés dans leurs conditions d'existence du fait d'une diminution, voire d'une perte, importante de leurs rémunérations »... Pas une virgule n'est à changer ... « prenant acte des premières mesures annoncées par le gouvernement à l'issue de la réunion interministérielle du 8 février dernier, reprises dans la circulaire du 28 février 2007 relative au dispositif d'intervention en faveur des collectivités et entreprises affectées par les déficits d'enneigement »... Le 8 février, nous avons effectivement déclenché la

réunion interministérielle dans le secret absolu, puisque nous avons bataillé, avec Martial Saddier et Pierre Bretel, dans les différents ministères, mais nous aurions aimé que cela aille plus vite ... « *considérant néanmoins que, compte tenu du contexte rappelé, doit s'exprimer à l'égard de l'ensemble des acteurs de l'économie des stations de montagne l'élémentaire solidarité rationnelle* (à souligner trois fois), *les élus du massif des Pyrénées, réunis le 27 mars 2007* »... J'ai dit « élus », mais il y a aussi d'autres représentants, mais nous parlons au titre de l'ANEM et vous savez bien sûr que tous les métiers, toutes les organisations de la montagne sont d'accord avec les préceptes de l'ANEM ... « *demandent* :

1. *Au nom de la solidarité nationale envers l'ensemble des personnels des stations, notamment des travailleurs saisonniers, à nouveau l'éligibilité au dispositif du chômage partiel des régies non dotées de la personnalité morale, exploitante du service public industriel et commercial des remontées mécaniques (EPIC), à tout le moins, si les arguments juridiques s'y opposaient* »... Encore que nous ne soyons pas d'accord, mais nous ne devons pas batailler, parce que la notion de service public fait fi de la dénomination juridique de l'employeur, et il existe quelques poches de résistance chez M. Borloo et à Bercy, ce qui n'étonnera personne, pour s'y opposer ... « *la mise en place d'un fonds de solidarité ayant pour objet le financement du revenu du remplacement auquel a droit, à l'égal de tout travailleur involontairement privé d'emploi, le personnel des régies en cause* »... Êtes-vous d'accord ? (Les participants acquiescent.) ... « *La prise en charge par l'État, au-delà de l'allocation spécifique de chômage partiel d'un montant de 244 euros de l'intégralité du financement de l'indemnité complémentaire conventionnelle permettant d'assurer à tous les travailleurs saisonniers un revenu de remplacement décent égal à 4,42 euros* »...

[Fin de la première face de la deuxième cassette]

2. « *Le report de deux années des échéances relatives au paiement des créances fiscales, sociales ou de toute nature, avec une prise en charge par l'État des frais financiers induits, que des instructions soient adressées aux CODEFI afin qu'ils établissent, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales et ceux des organismes socioprofessionnels, une veille et un dispositif d'accompagnement en faveur des entreprises confrontées à de graves difficultés financières.* »

Avez-vous des commentaires ? (Il n'y en a pas.)

3. « *Au nom d'une politique de justice en faveur des territoires de montagne, les élus pyrénéens demandent que le gouvernement :*
 - *abonde, de manière pérenne, un fonds « neige » à un niveau au moins équivalent à celui du système « Nivalliance » dont la dotation actuelle de 5 millions d'euros sera probablement insuffisante pour financer l'ensemble des mesures exigées par les circonstances en 2007. Au-delà, ils souhaitent qu'un fonds soit créé et abondé, de façon pérenne* » et j'ajoute « de façon unanime ».

(Intervention hors micro. Inaudible.)

Henri NAYROU : Pour financer l'ensemble des mesures.

(Intervention hors micro. Inaudible.)

Henri NAYROU : Guillaume, tu es d'accord ? Vous le changez. D'accord.

- « *Affecte, dans le cadre des conventions interrégionales de massif, des crédits d'État significatifs en faveur des investissements relatifs à la neige de culture dès lors que les conditions techniques et économiques notamment le permettent ;*

- *accepte que les représentants légitimes des territoires concernés s'engagent dans une réflexion de fond sur les conséquences du changement climatique en montagne, l'hiver et l'été, afin de proposer aux élus intéressés et aux pouvoirs publics des mesures adaptées pour préparer l'avenir ».*

Ce texte est équilibré. De toute façon, l'essentiel n'est pas le texte mais le résultat qui sortira de nos négociations et de l'engagement fort du gouvernement et de son représentant, M. Estrosi, qui connaît la montagne et qui devra nous le prouver demain.

Un intervenant : (... *Début des propos hors micro. Inaudible.*) Serait-il possible de parler d'un accident climatique au lieu d'un changement climatique ? En effet, si nous commençons à nous lancer dans le changement climatique, on va nous faire fermer nos stations. Merci.

Henri NAYROU : Vous avez raison. Nous allons changer ce terme d'autant que je viens de dire que nous avons eu quatre étés de grande sécheresse et trois grandes années pour le ski.

Jean-Henri MIR : On a dit que l'État devait payer ses dettes, mais il faut préciser que ce qu'il doit aux collectivités représente des sommes énormes. L'une des priorités est donc que l'État acquitte ses dettes. Or, je ne l'ai pas entendu dans la motion.

Henri NAYROU : J'en parlerai avec M. Bretel ce soir, et nous rectifierons cela demain. Nous allons effectivement subir la déflagration très rapidement.

Un intervenant : Dans le même sens, même si c'est moins important que ce que vient de dire Jean-Henri Mir, il faudrait accélérer les remboursements des crédits de TVA et c'est tout à fait possible, parce que cet argent ne sort pas de la poche de l'État. Il s'agit simplement d'une accélération du processus. Cela représente parfois, tant pour les collectivités que pour les professionnels, des sommes importantes, surtout pour ceux qui ont investi.

Henri NAYROU : Il peut être ajouté au point n 2 du grand paragraphe II que des instructions soient données aux CODEFI. Toutefois, une mesure nationale aurait un meilleur effet.

(Intervention hors micro. Inaudible.)

Henri NAYROU : C'est intégré dans la motion.

Une intervenante : Je reviens sur le chômage partiel. Pouvez-vous relire votre phrase concernant l'indemnisation du chômage partiel pour les régies, parce que j'ai cru entendre « les personnels non employés ». Or, par définition, pour que les régies puissent toucher le chômage partiel, les personnels ont dû être employés. Mais j'ai peut-être mal compris la phrase.

Henri NAYROU : « *À tout le moins, si les arguments juridiques s'y opposaient, la mise en place d'un fonds de solidarité ayant pour objet le financement du revenu de remplacement auquel a droit, à l'égal de tout travailleur involontairement privé d'emploi, le personnel des régies en cause* ».

« *À nouveau l'éligibilité au dispositif de chômage partiel des régies non dotées de la personnalité morale, exploitante du service public industriel et commercial des remontées mécaniques* ».

Ce projet de motion sera affiné demain matin, mais nous allons nous battre sur les régies directes et l'indemnité au-delà de la convention habituelle des 2,44 euros.

L'intervenante : Tout à fait. J'ai dû mal comprendre.

Par ailleurs, nous avons embauché ces personnels pour d'autres missions, donc, de fait, puisque nous n'avons pas eu l'autorisation d'activer le chômage partiel, il y a forcément indemnité. Même si, pour l'année prochaine, on autorise l'application du chômage partiel, nous ne l'avons pas pour cette année et nous ne pouvons plus rien produire auprès des services départementaux du travail, puisque nous avons été obligés d'embaucher. Il y a forcément indemnité puisque, cette année, nous ne pourrons pas le toucher.

Henri NAYROU : Je suis aussi concerné, à titre personnel, par ce problème.

Si nous faisons sauter le verrou de l'éligibilité des régies directes, et je ne sais pas ce qu'il arrivera. J'ai poussé l'analyse au maximum sur la base de l'analyse juridique des services compétents du Conseil général. J'ai évoqué avec M. Simiand le fait de ne pas être considéré comme une société alors que la régie a un numéro de Siret, mais nous nous sommes heurtés à un mur de la part de l'administration.

Par conséquent, soit nous faisons sauter ce mur, soit nous demandons une compensation chiffrée pour les SA, les SEM, les régies autonomes et les régies directes.

Nous n'aurons effectivement pas le chômage partiel. Vous avez raison. À Ax-les-Thermes, le chômage partiel n'a commencé que le 6 janvier.

Jean-Charles SIMIAND : Le problème évoqué par Madame est qu'elle n'a pas mis son personnel au chômage partiel, mais... (*Suite du propos hors micro. Inaudible.*)

Henri NAYROU : Je rappelle que, d'après la réglementation, les régies directes étaient tenues d'embaucher, au moins pour vingt-huit jours dans la saison, les personnels saisonniers qui avaient été pré-embauchés. Nous les avons donc rentrés et nous avons partagé les heures, ce qui a eu des conséquences financières extrêmement dommageables. Nous allons donc nous battre pour obtenir des aides exceptionnelles sur ce sujet.

L'intervenante : Mon propos est de dire qu'il faudrait avoir les deux, c'est-à-dire obtenir à nouveau de pouvoir bénéficier du chômage partiel et, comme il y a eu préjudice pour cette saison, d'avoir une indemnité de fait, puisque nous avons transmis aux services des préfectures les manques à gagner. Il faudrait véritablement avoir les deux.

Henri NAYROU : Je me répète : il faudra que l'éligibilité des régies directes au dispositif de chômage partiel soit reconnue, ce qui n'est pas le cas, car nous n'y sommes par arrivés jusqu'à maintenant, et nous devons nous battre.

Ce qui importe maintenant, comme vient de le dire Jean-Henri, est le problème financier. Avez-vous arrêté les contrats ?

(*Intervention hors micro. Inaudible.*)

Henri NAYROU : Nous saurons vous dire ce qu'il en est, et vous pouvez compter sur notre détermination. Le problème de l'éligibilité devrait plutôt apparaître la saison prochaine.

M. VIGNON (?) : Par rapport à Nivalliance, même si la somme est portée à 10 millions d'euros, elle sera répartie au prorata. Par conséquent, les collectivités qui cotisent cette année ne vont pas récupérer les fameux 12 % (?) et elles ne récupéreront peut-être même pas l'équivalent de leurs cotisations depuis dix ans. Que peut-on faire dans ce cas ?

Henri NAYROU : C'est, hélas, mathématique. Nous en reparlerons demain.

(*Intervention hors micro. Inaudible.*)

Un intervenant : (*Début du propos hors micro. Inaudible.*) ... Si je parlais du chiffre estimé par M. Blanc pour la chaîne des Pyrénées de 5 ou 6 millions d'euros, nous aurions déjà consommé l'enveloppe. Par conséquent, sur une collectivité comme la nôtre...

Un intervenant : (*Début du propos hors micro. Inaudible.*) ... J'ai fait le calcul. C'est très peu. J'ai une autre inquiétude qui n'est peut-être pas le sujet d'aujourd'hui.

Nous sommes à l'heure des comptes administratifs pour l'année dernière, et nous devons faire un budget primitif. Or, à moins de faire trois fois plus de chiffre d'affaires en décembre 2007, je ne sais pas comment l'équilibrer.

Nous avons eu, l'autre jour, une réponse de Normand de la Préfecture. Nous avons donc pris les devants, et le percepteur nous a dit : « *Si le budget primitif est tamponné par la sous-préfecture, il n'y aura pas de problème* ». Nous avons donc envoyé un mail à la Sous-Préfecture portant sur trois points :

- un budget ne peut pas être en déséquilibre ;
- il nous est impossible d'avoir une subvention d'équilibre des communes supports, puisque nous exerçons une activité industrielle et commerciale ;
- on nous a dit qu'il était impossible de transférer un éventuel excédent d'investissement dans le fonctionnement.

Une fois de plus, l'administration est toujours capable de nous dire ce qui ne va pas mais surtout pas de nous donner une solution. Si certains ont des solutions, je suis à votre écoute.

Henri NAYROU : Nous sommes tous logés à la même enseigne. À titre personnel, nous avons un Comité syndical lundi prochain, et nous allons tirer les escomptes vers le 5 ou 6 décembre 2007 en attendant d'avoir de la neige.

Jean-Pierre MIR : Pour revenir au chômage partiel, dans la petite et la moyenne hôtelleries, nous avons conservé tout notre personnel, et surtout le personnel qualifié, car nous les logeons. Comme on ne peut pas rompre un contrat de location par manque de neige, nous avons fait l'effort de conserver tout notre personnel. Il faudrait donc voir si nous ne pourrions pas avoir une aide pour cela.

Henri NAYROU : Nous l'avons noté.

Un intervenant : Il n'est pas interdit de voter un budget en déséquilibre, car je l'ai fait. Dès que vous votez un budget en déséquilibre, vous vous retrouvez à la Chambre régionale des comptes. Elle ne vous prêtera pas d'argent pour équilibrer votre budget, mais elle prendra conscience que vous êtes en difficulté, et elle pourra vous conseiller vivement de trouver des solutions pour obtenir de l'argent. Bien que les textes législatifs n'aient pas prévu de voter un budget en déséquilibre, ce n'est passible d'une contravention et ce n'est ni un délit ni même – et surtout pas – un crime.

Henri NAYROU : Certains organismes offrent des parapluies quand il fait beau !

(Rires.)

Une intervenante : Je suis musher, c'est-à-dire conductrice de traîneaux avec des chiens dont vous avez parlé tout à l'heure. Je représente tous les travailleurs indépendants et, éventuellement, les personnes qui ne travaillent pas dans les stations de ski, comme les accompagnateurs « montagne ».

Nous avons un problème pour nous faire représenter, car nous sommes peu nombreux, et avoir les avantages dont nous avons entendu parler tout l'après-midi, c'est-à-dire les reports

de pénalités et les ouvertures de crédits. Serait-il possible de mentionner toutes les professions qui gravitent autour de ces stations mais qui ne sont pas forcément reliées à celles-ci ? En effet, notre manque à gagner est de 50 à 90 %, ce qui est très important.

Il faut aussi tenir compte que les travailleurs indépendants sont de toutes petites entreprises, avec souvent un seul salarié et des charges. Une multitude d'entreprises sont prêtes à fermer. L'échelonnement de nos charges, même s'il faut le faire, n'est pas forcément la solution, parce que le manque à gagner est tellement énorme que nous n'arrivons pas à voir le dessus. Merci.

Un intervenant : Une précision par rapport à votre intervention, Madame, parce que Henri Nayrou m'a prié de le faire. Vous pouvez aussi – la circulaire ne l'interdit pas – présenter un dossier qui sera examiné par le CODEFI, dont nous avons parlé, concernant les modalités financières, les reports d'échéances et autres. En effet, toute entreprise concernée par les difficultés liées à l'enneigement peut le faire, donc vous pouvez le faire.

(Intervention hors micro. Inaudible.)

Henri NAYROU : D'où l'idée de réclamer une structure de veille à l'intérieur de chaque département pour examiner au cas par cas. Cela se fait pour le chômage partiel avec le préfet et la DDTE, mais ce n'est pas suffisant. C'est la raison pour laquelle l'ANEM doit obtenir du gouvernement de faire entrer des représentants des élus.

Même si vous n'êtes pas très nombreux, vous subissez aussi les contraintes de la situation actuelle. Vous serez peut-être demain aussi des personnages importants dans le cadre d'une diversification qui pourrait être éventuellement intelligente, tout en disant que la neige est le premier atout des montagnes en hiver.

M. PROTO (?) : Concernant les subventions d'équilibre, nous n'en sommes pas friands, mais il se trouve que dans le domaine des transports – les remontées mécaniques font partie des transports –, il existe une tolérance pour cet équilibre.

Le problème n'est pas tant dans les subventions, qui peuvent être lourdes et difficiles à trouver, mais dans la TVA induite l'année suivante sur les investissements et sur la possibilité de récupérer la TVA. En effet, un taux est affecté en fonction du rapport entre la ou les subventions et le chiffre d'affaires et les subventions d'équilibre sans TVA viennent minimiser le taux de récupération de la TVA sur les investissements. Pour les chiffres d'affaires à zéro, la moindre subvention d'équilibre ramène au problème d'absence de récupération de la TVA, ce qui ne se découvre qu'après.

Henri NAYROU (?) : Par essence, un budget primitif ne peut pas être sincère, puisqu'il est basé sur du virtuel.

(Interventions hors micro. Inaudible.)

Henri NAYROU : Ne plaisantez pas ! Nous allons le faire lundi, et nous allons essayer de maintenir l'équilibre. Qui peut plus, peut moins.

Avez-vous d'autres commentaires ? *(Il n'y en a pas.)*

Je crois que nous avons fortifié la motion. Guillaume, vous allez être le scribe zélé de cette conclusion.

Avant de laisser le mot de la fin à Jean-Louis Idiart, je voudrais, au nom de l'équipe de l'ANEM, vous adresser nos remerciements pour vous être mobilisés. Je remercie également Jean-Charles Simiand, Pierre Casteras, les personnes qui sont intervenues, c'est-à-dire Paul Andrieux, Philippe Jugie, Gérard Sentenac et Jean-Henri Mir qui fait partie de la garde

rapprochée de l'ANEM. Je te remercie encore, Jean-Louis, d'avoir permis la tenue de cette réunion. La mobilisation a démontré que la situation était grave, et que la mobilisation était de mise.

À toi, Jean-Louis, pour la conclusion.

(Applaudissements.)

CONCLUSION

Jean-Louis IDIART, député de la Haute-Garonne : Je serai très bref parce qu'en tant qu'ancien secrétaire général et ancien président, je sais que l'on n'aime pas trop que l'on parle après.

Cet après-midi a été studieux. Nous avons vraiment entendu les points de vue de toutes les composantes de la montagne. C'est particulièrement important, et c'est ce qui crée notre solidarité. Dans les démarches ministérielles qui vont se poursuivre, cela va nous souder et nous permettre de nous battre pour tous.

Merci au président, au secrétaire général et à toute l'équipe de l'ANEM d'avoir organisé cette réunion au cœur des Pyrénées.

Je sais que certains sont pressés, parce qu'ils ont de la route à faire. Néanmoins, avant de partir, je vous invite à partager un verre à côté.

(Applaudissements.)